



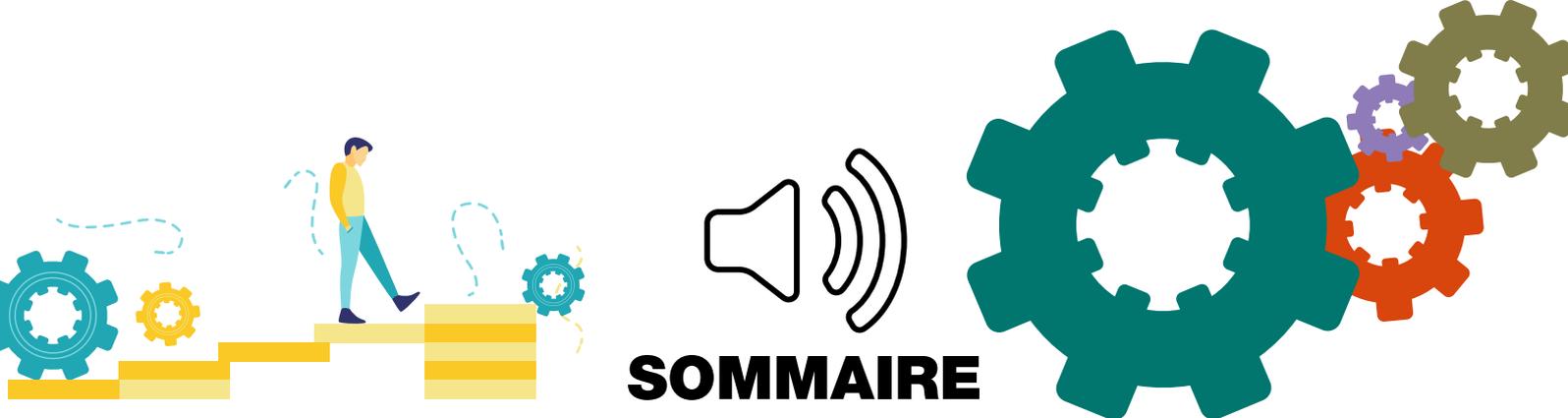
# PROJET PEDAGOGIQUE 2024

**PROTECTION DE L'ENFANCE  
PÔLE PRISE EN CHARGE  
DE MINEURS ASE**

- ◆ Pôle Mineurs non accompagnés
- ◆ Accompagnement de parcours atypiques - MECS
- ◆ Action éducative en milieu ouvert Renforcée



**Groupe addap13**  
éduquer dans la rue



# SOMMAIRE

<b>ELEMENTS GENERAUX.....</b>	<b>P3</b>
● <b>Preambule.....</b>	<b>P4</b>
● <b>Schéma d'organisation.....</b>	<b>P6</b>
● <b>Cartographies.....</b>	<b>P7</b>
<b>POLE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS.....</b>	<b>P9</b>
● <b>Service accueil et mise à l'abri pour évaluation - amape.....</b>	<b>P10</b>
Eléments de contexte.....	P10
Premier accueil inconditionnel .....	P10
Mise à l'abri.....	P10
Evaluations éducatives et sociales.....	P11
Déclinaison opérationnelle .....	P12
● <b>Service hébergement diversifié - mecs.....</b>	<b>P26</b>
Configuration et ligne pédagogique du service.....	P26
Eléments de contexte 2023 .....	P27
Déclinaison opérationnelle.....	P10
<b>ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES - APA.....</b>	<b>P38</b>
Périmètre de l'autorisation, Moyens matériels et humains.....	P39
Une doctrine d'intervention en mouvement continu .....	P39
Des modalités d'hébergement en évolution .....	P40
Déclinaison opérationnelle .....	P41
<b>ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCEE - AEMO R .....</b>	<b>P46</b>
Preambule.....	P47
Déclinaison opérationnelle .....	P48

# ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX





# PRÉAMBULE

## PREMIER ACCUEIL

Nos tarifications portent sur :

Une prise en charge administrative...

- Mise à l'abri pour évaluation de mineurs non accompagnés.

... et des prises en charges judiciaires

- Placement de mineurs non accompagnés – MECS.
- Placement d'adolescents et jeunes majeurs *atypiques* – MECS.
- Exercice de 150 mesures d'AEMO Renforcée.

## TROIS AXES ET POSTURES PROFESSIONNELLES PARTAGÉS

Qui forment le socle d'une culture travaillée par l'ensemble des intervenants du Pôle.

### Les continuités éducatives

Elles s'imposent à nos organisations de travail et se déclinent en fonction des contextes et missions.

- Au **premier accueil et en mise à l'abri**, les équipes multidisciplinaires les mettent en place pour repérer et suivre les vulnérabilités, nourrir les observations éducatives et rechercher les orientations les plus adaptées (en protection de l'enfance).
- Dans les **MECS**, nous garantissons aux jeunes notre présence en journées, soirées et week-ends, tout en respectant les étapes de leurs parcours vers l'autonomie.
- Les équipes éducatives des **parcours atypiques** ont pour fonction première d'instaurer cette continuité pour favoriser l'adhésion et la stabilisation des jeunes.
- Les équipes d'**AEMO R** pensent la continuité en multipliant les temps de présence auprès des enfants et des familles, avec la possibilité d'un lien H24 via les astreintes et le travail des équipes en weekend, et en tissant des partenariats internes / externes.

### L'individualisation des parcours

- Au **premier accueil et en entretiens d'évaluation**, face à des récits souvent « semblables », travailleurs sociaux et juristes s'attachent à distinguer ce qui appartient à ce jeune-là seulement, pour évaluer, soutenir et orienter en conséquence.
- Dans et entre nos **MECS**, notre objectif de mobilités internes vers l'autonomie repose sur des entretiens réguliers avec chaque jeune sur sa capacité à se prendre à charge.  
En 2024, nous renforcerons l'individualisation pour préparer encore mieux les jeunes à leur sortie, car nous devons poursuivre la réduction du nombre de majeurs dans nos établissements et accueillir davantage de mineurs. Les perspectives seront affinées au plus près des potentialités de chacun. Colocations, orientations en FJT et/ou mise en place de relais avec des services sociaux (MDS...) seront recherchées au plus tard dans l'année de la majorité. Les APJM resteront réservés à des vulnérabilités spécifiques.
- L'impact du service des **parcours atypiques** repose sur le caractère « cousu main » des propositions éducatives en direction d'un public en rupture.
- Les équipes de l'**AEMO R** s'approcheront au plus près des jeunes et des familles pour comprendre la spécificité de chaque situation, associer les adultes à la mesure et proposer des actions éducatives visant à réduire le danger vécu par les enfants.

## Une communication externe et interne au bénéfice des publics

### Vers l'externe

Nous produirons des écrits réguliers en direction des services du Conseil départemental - Inspecteurs enfance famille notamment - et des juges des enfants : synthèses, notes et rapports d'incidents diront les faits, la réalité et l'avancée des projets individualisés, le travail accompli et les perspectives dégagées, de même que les éventuelles difficultés.

## En interne

Informers les publics participe de notre volonté de les placer au centre de leur prise en charge. Même si nous nous heurtons parfois aux barrières linguistiques et à la complexité du droit des étrangers.

- Dès le **premier accueil**, des informations sont dispensées sur le dispositif et en **mise à l'abri**, les personnes sont régulièrement préparées à l'entretien d'évaluation et à ses suites.
- Dans nos **MECS** l'information participe à l'autonomisation : fonctionnement de la société d'accueil, démarches administratives, entretien d'un appartement, gestion d'un budget...
- Les équipes des **parcours atypiques** informent précisément les jeunes sur les modalités et les orientations possibles, voire nécessaires. C'est la condition d'un lien de confiance avec l'adulte.
- En **AEMO R** l'adhésion de la famille à la mesure dépend en partie de la qualité de l'information dispensée et de la transparence sur le but de l'intervention, sa limite et ses issues.

## DES MODALITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉVOLUTION CONSTANTE

### Un impératif réglementaire

La réduction des prises en charge hôtelières est terminée pour certains services et se poursuivra de manière à héberger, d'ici fin 2024, en collectifs, maisons de ville et appartements (colocations) tous les mineurs non accompagnés pris en charge (MECS).

### La gestion de l'urgence

La majorité de nos services a à faire, plus ou moins souvent, à des situations d'urgence sociale.

- L'**accueil et mise à l'abri pour évaluation**, parfois contraint de différer la mise à l'abri, peut être confronté à de grandes vulnérabilités : âge et/ou genre, problèmes de santé, etc.
- Le service des **parcours atypiques** compte deux places d'urgence sur 22 mais accueille très souvent en contexte d'urgence.
- L'**AEMO R** doit pouvoir en cas de nécessité héberger temporairement un mineur, le temps d'apaiser, ou d'envisager une autre suite avec les services compétents.

Nous mobiliserons des places dans nos MECS mais pourrions être amenés aussi à recourir à des nuits d'hôtel, pour de courtes durées.

### Une nécessaire adaptation aux publics

Les collectifs, appartements et maisons de ville ne conviennent pas à tous nos publics.

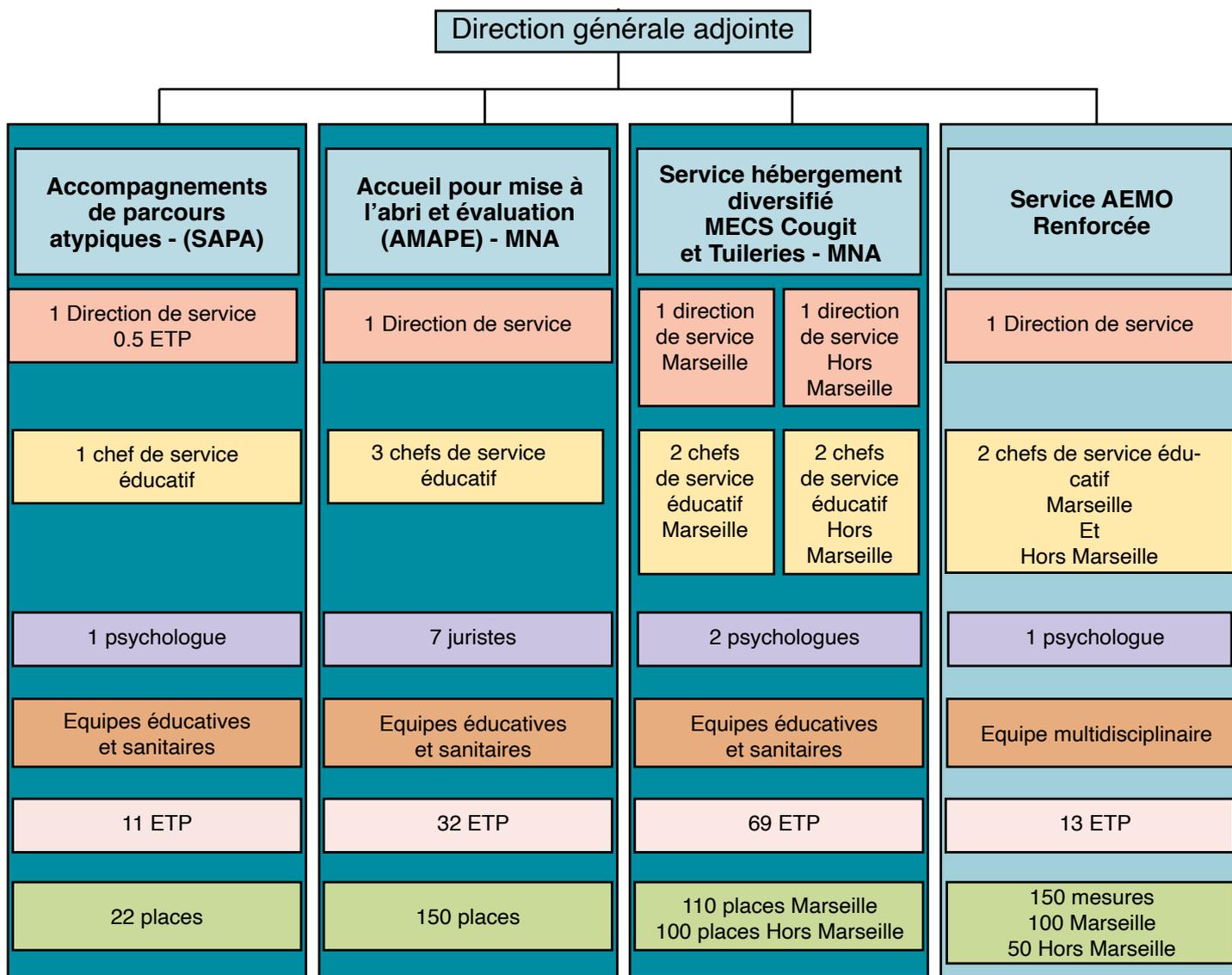
- Le service des parcours atypiques ne peut stabiliser son public dans des collectifs semblables à ceux qu'il a rejetés. Nous cherchons des studios permettant une autonomie, regroupés dans un immeuble proche de transports en commun et ménageant des possibilités de temps collectifs. Nous travaillerions là dans un même mouvement les continuités éducatives.
- En mise à l'abri... nous souhaiterions un Centre d'accueil et mise à l'abri (CEMA) qui permettrait de regrouper les démarches et faciliterait l'organisation des entretiens d'évaluation. Pour l'instant, nous avons rassemblé toutes nos places à Marseille (quatre hôtels) pour procéder à des réorientations rapides de situations « manifestes » de minorité ou majorité, de manière à fluidifier le dispositif au bénéfice des mineurs.

### Des innovations au fil des besoins

En 2023, face à l'augmentation du nombre de situations judiciairisées - recours suite à une mise en doute de la minorité – et en accord avec les services du conseil départemental, nous avons ouvert un collectif dédié pour continuer à intégrer en parallèle des personnes en mise à l'abri. En 2024, nous nous dirigerons vers 40 places dites de **recours**, réparties entre des maisons et des appartements à trouver à Marseille.



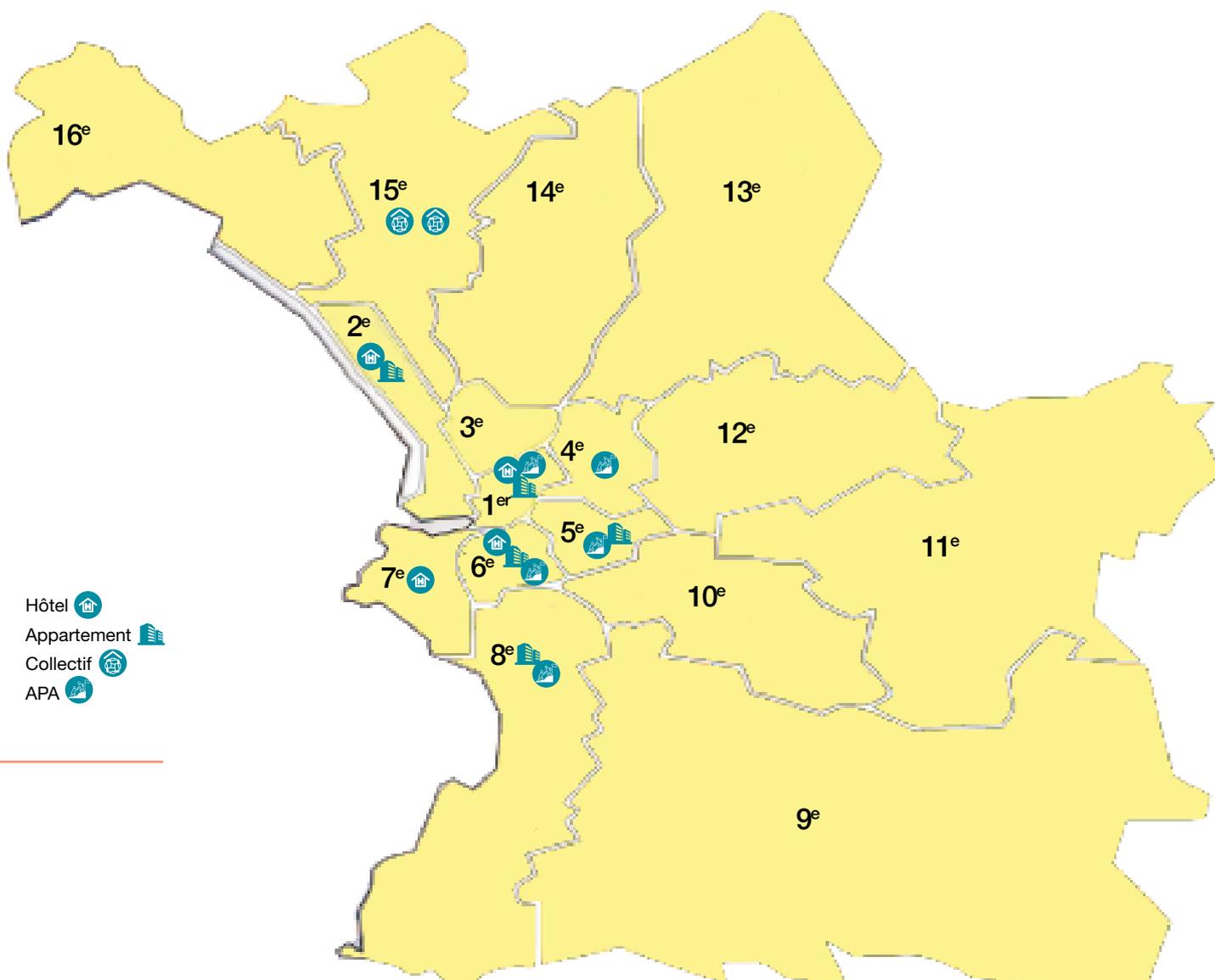
# SHEMA D'ORGANISATION





# CARTOGRAPHIE

## MARSEILLE



- Hôtel
- Appartement
- Collectif
- APA

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ATYPIQUES**  
Direction de service, 0,5 ETP

**MARSEILLE ET HORS MARSEILLE - 22 PLACES**

- 1 cheffe de service éducatif
- 8 travailleurs sociaux (5 à Marseille et 3 en dehors)
- 4 surveillants de nuit mobiles
- 1 psychologue clinicienne (mobile et vacataire)
- 1 personnel infirmier

**Appartements – Appart hôtel - Hôtels**  
Marseille – Arles – Istres - Miramas

**SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION**  
Séléna Delpont, Directrice

**MARSEILLE 150 PLACES**

- 2 cheffes de service éducatif
- 6 juristes (Marseille et hors Marseille)
- 18 travailleurs sociaux
- 2 infirmiers et 1 aide-soignant
- 2 veilleurs de nuit
- 1 maîtresse de maison

**Premier accueil**  
35 boulevard de Briançon - 13003

**4 hôtels**

- Alcazar - 13001
- Caravelle - 13001
- Terminus - 13002
- Résidence Estelle - 13006

**SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS**  
Clémentine Bonifay-Besson, Directrice

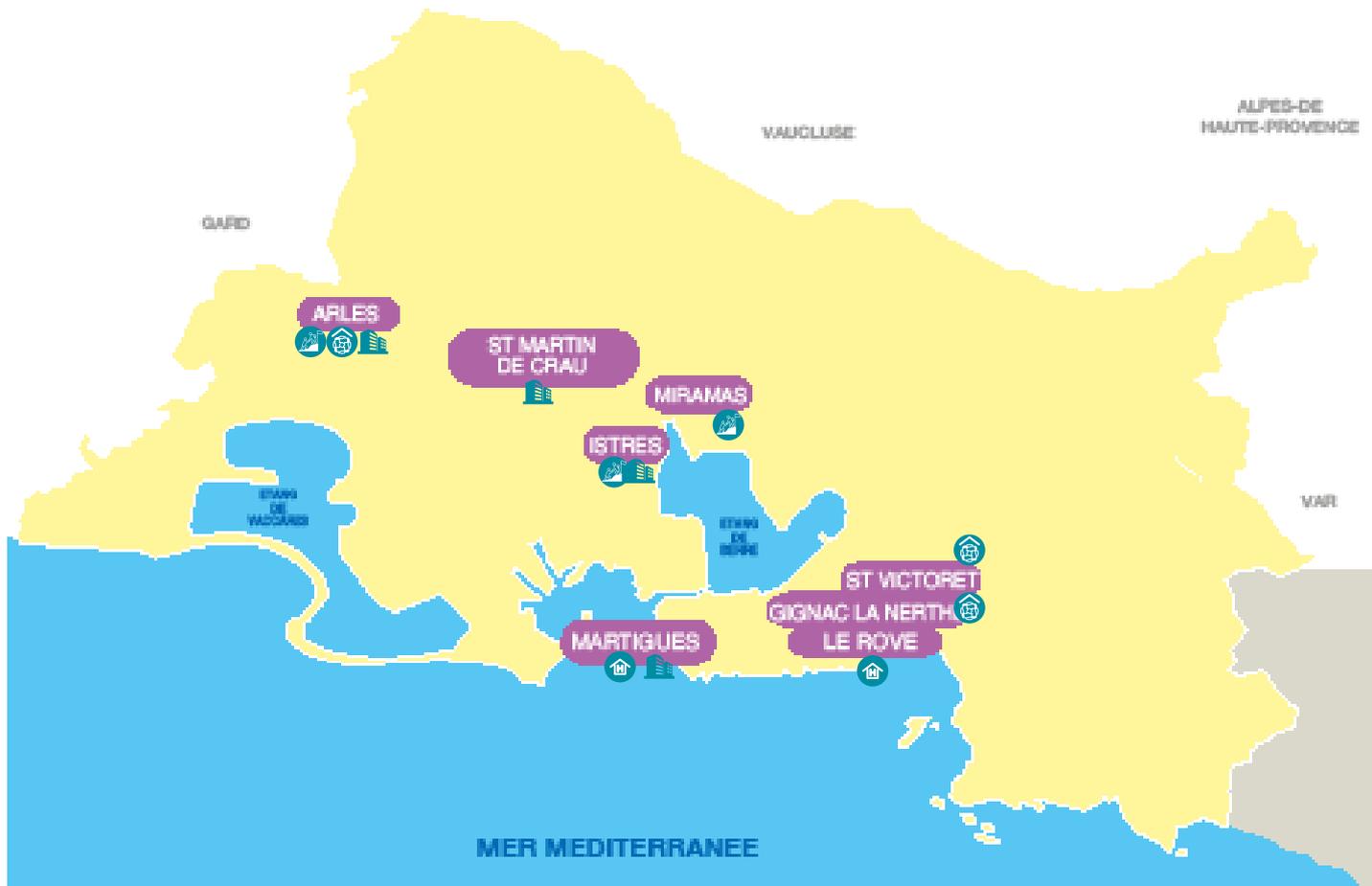
**MARSEILLE 110 PLACES**

COLLECTIF COUGIT-13015	COLLECTIF TUILERIES -13015
50 PLACES: 2 unités éducatives (25 places)	12 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 chef de service éducatif</li> <li>● 16 travailleurs sociaux</li> <li>● 2 personnels infirmiers</li> <li>● 5 veilleurs de nuit</li> <li>● 1 maîtresse de maison</li> <li>● 0,5 factotum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 0,5 chef de service éducatif</li> <li>● 7 travailleurs sociaux</li> <li>● 0,5 personnel infirmier</li> <li>● 3 veilleurs de nuit</li> <li>● 1 maîtresse de maison</li> <li>● 0,5 factotum</li> </ul>
UNITES APPARTEMENTS ET REPLI HOTEL	
48 PLACES	
25 APPARTEMENTS (42 PLACES)	1 HÔTEL (6 PLACES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 0,5 chef de service éducatif</li> <li>● 6 travailleurs sociaux</li> <li>● 0,5 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>	



# CARTOGRAPHIE

## HORS MARSEILLE



- Hôtel
- Appartement
- Collectif
- APA

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ATYPIQUES DIRECTION DE SERVICE, 0.5 ETP**

**MARSEILLE ET HORS MARSEILLE - 22 PLACES**

- 1 cheffe de service éducatif
- 8 travailleurs sociaux (5 à Marseille et 3 en dehors)
- 4 surveillants de nuit mobiles
- 1 psychologue clinicienne (mobile et vacataire)
- 1 personnel infirmier

**Appartements – Apart hôtel - Hôtels**  
Marseille – Arles – Istres - Miramas

SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS Yannick Chevauché, Directeur	
HORS MARSEILLE 100 PLACES	
EST	OUEST
53 PLACES	47 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cheffe de service éducatif</li> <li>● 8 travailleurs sociaux</li> <li>● 1 CIP</li> <li>● 1 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cheffe de service éducatif</li> <li>● 8 travailleurs sociaux</li> <li>● 1 CIP</li> <li>● 1 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>
<p><b>Le Roze</b> 1 hôtel</p> <p><b>Martigues</b> 7 Appartements</p> <p><b>Saint-Victoret</b> 1 maison de ville</p> <p><b>Gignac la Nerthe</b> 1 maison de ville</p>	<p><b>Arles</b> 1 maison de ville 3 appartements</p> <p><b>Istres</b> 6 appartements</p> <p><b>Martigues</b> 1 Hôtel</p> <p><b>Saint-Martin-de-Crau</b> 2 appartements</p>

# POLE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS





# SERVICE PREMIER ACCUEIL POUR MISE À L'ABRI ET ÉVALUATION AMAPE

## ELÉMENTS DE CONTEXTE

Le service *Premier accueil et mise à l'abri pour évaluation* a engagé dans le courant de 2023 les travaux préparatoires à son évaluation qui sera terminée en 2024. Cet exercice a pu s'inscrire dans la continuité d'un travail engagé depuis 2020 sur nos procédures et reposant sur leur amélioration continue au fur et à mesure des besoins et des contextes d'intervention.

Un des aspects marquants de notre service demeure la capacité à s'adapter à un contexte qui reste en tension avec des flux de public toujours plus importants (+ 30 % en juin 2023 par rapport à l'année précédente), de nombreuses situations nécessitant une prise en charge renforcée (le nombre de filles présentes au premier accueil ayant connu la même augmentation que l'ensemble du public soit 30 %), une pression continue en termes de réduction des délais, sur fond de moyens humains constants mais parfois incertains en cas de turn-over, face aux difficultés récurrentes de recrutement.

Pour autant, nos procédures d'accueil, mise à l'abri et évaluation poursuivent une évolution positive grâce à la capacité des équipes multidisciplinaires à s'inscrire dans une posture professionnelle adaptée à la mission et toujours en questionnement.

## PREMIER ACCUEIL

Les travailleurs sociaux établissent avec les personnes qui s'y présentent pour la première fois une *Fiche de premier contact* (FPC), transmise aux services du Conseil départemental et signifiant l'entrée dans le dispositif et le positionnement dans la file active. Cet accueil permet également de repérer les plus grandes vulnérabilités et de parer aux urgences (besoins primaires et sanitaires).

## MISE À L'ABRI

L'objectif de mise à l'abri immédiate après le premier accueil est maintenu mais les aléas de l'activité le compromettent régulièrement : en 2024 nous devons donc redoubler d'efforts mais aussi mener des concertations avec nos partenaires pour trouver les moyens de l'atteindre de manière plus constante.

En parallèle, nous faisons encore évoluer nos modalités d'hébergement. A défaut d'un lieu unique, qui serait sans doute une des clés d'une augmentation plus durable du nombre de mises à l'abri immédiates, nous poursuivons la rationalisation des lieux d'hébergement et projetons pour 2024 de répartir les 150 places qui nous sont allouées entre trois lieux distincts (au lieu de quatre actuellement). Les gains de ce réaménagement devraient être sensibles, en termes de qualité, autant pour le public que pour les équipes éducatives et juridiques.

Durant la phase de mise à l'abri, qui court de l'entrée de la personne dans les hébergements dédiés jusqu'à sa sortie du dispositif, nous mettons en œuvre un filet de sécurité éducatif (démarches, soins...) qui stabilise les bénéficiaires et permet de recueillir les observations éducatives qui viendront étayer l'évaluation éducative et sociale.

## EVALUATIONS ÉDUCATIVES ET SOCIALES

Notre procédure d'évaluation est aujourd'hui stabilisée.

Nous poursuivrons la réduction des délais en maintenant deux échelles de temporalité : des évaluations finalisées sous cinq jours pour les personnes *manifestement mineures* et les personnes *manifestement majeures*. Au terme de ces cinq jours, nous procédons aux réorientations en protection de l'enfance et aux sorties du dispositif, avec l'avantage non négligeable d'une plus grande sécurité pour les jeunes que nous appelons les *petits* qui sont de cette manière rapidement intégrés dans des structures éducatives adaptées à leurs besoins.

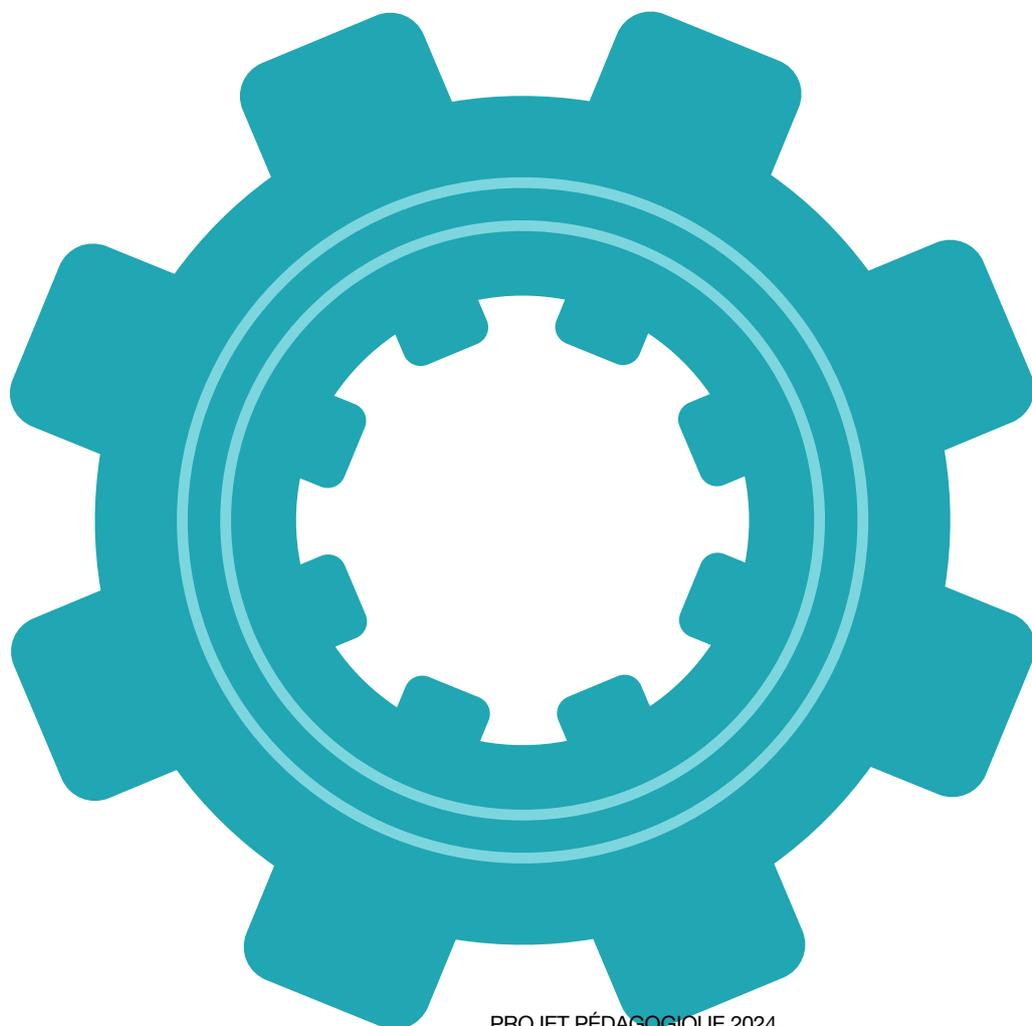
Les personnes n'entrant pas dans ces catégories immédiatement repérables bénéficient d'un processus d'évaluation plus long avec recueil des observations éducatives (15 jours).

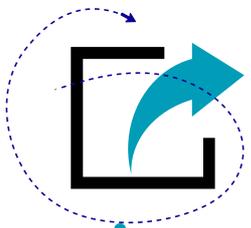
Cependant, nous faisons face à une recrudescence de recours lorsque l'évaluation émet un doute sur la minorité ; cette démarche étant suspensive, nous nous trouvons parfois obligés de garder en mise à l'abri des jeunes gens jusqu'à la décision juridique... ce qui contribue à restreindre nos capacités de mise à l'abri, au risque de ralentir la gestion des flux et de pénaliser des manifestement mineurs se présentant dans ces moments. C'est une des explications de la persistance d'une file active.

**L'année 2024** s'inscrira dans la continuité de nos principes d'actions et de nos pratiques.

Nous procéderons à l'évaluation de la qualité de notre service et serons ainsi sans doute à même de faire de nouvelles propositions, notamment sur l'amélioration des conditions de mise à l'abri, l'accompagnement des publics les plus vulnérables, l'accompagnement vers la sortie du dispositif pour les situations en attente d'une réorientation en protection de l'enfance et celles ne relevant pas de la protection de l'enfance (notamment suite à un recours).

Enfin, nous devons mener une réflexion participative et opérationnelle quant à l'entrée dans le parcours de soins des personnes mises à l'abri et ainsi nous rapprocher encore davantage des recommandations de bonnes pratiques en matière de santé des MNA.





# LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 2024 DU SERVICE PREMIER ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION SERA LA SUIVANTE



## AXES DE TRAVAIL

- Accueil et information du public
- Recueil des observations éducatives
- Entretiens d'évaluation
- Situations des jeunes « ventilés » vers d'autres départements
- Perspective d'hébergement collectif
- Accompagnement des jeunes en situation judiciaire



## ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC

**LOCALISATION :** Marseille

### PUBLIC CIBLE

⇒ Les personnes se présentant dans le service et se déclarant mineurs non accompagnés. Conformément au cadre légal en vigueur, ce public doit bénéficier d'une mise à l'abri et d'une évaluation de la minorité et de l'isolement.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DU SERVICE

- ⇒ 2023 aura globalement permis des mises à l'abri immédiates. Néanmoins cette immédiateté dépend toujours d'un équilibre complexe et en dépit de nos efforts, les flux ne permettent pas toujours de l'assurer. Le printemps et l'été 2023 auront été particulièrement compliqués avec des arrivées importantes.
- ⇒ Nous aurons enregistré une augmentation de 30 % des présentations au 1<sup>er</sup> accueil entre juin 2022 et juin 2023.
- ⇒ L'accueil des jeunes filles notamment, beaucoup plus nombreuses qu'en 2022, pose parfois des difficultés. La question du nombre de places dédiées à ce public doit régulièrement être posée et aménagée.
- ⇒ Nous devons de même rester vigilants sur la

compréhension par le public des informations qui lui sont transmises, notamment dans un contexte d'accélération des prises en charge.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Recevoir les personnes se présentant comme mineurs non accompagnés et procéder à une mise à l'abri immédiate pour évaluation de leur minorité et leur isolement.
- ⇒ Assurer un nombre de places suffisant pour les jeunes femmes afin d'éviter de les orienter vers la DIMEF en amont de l'évaluation éducative et sociale.
- ⇒ Dispenser, dès leur entrée, aux personnes accueillies les informations nécessaires sur le fonctionnement du service, l'objet de la prise en charge, ses étapes et potentielles issues : évaluation de la minorité et de l'isolement, issues possibles et conditions de sorties respectives. Cette information doit être claire et cohérente avec la situation de l'utilisateur.
- ⇒ S'assurer de la bonne compréhension de ces informations et leurs implications par les usagers.
- ⇒ Parer aux grandes urgences en termes de besoins primaires et de santé dans le temps de la prise en charge dans le service.
- ⇒ Orienter en protection de l'enfance les personnes reconnues mineures.
- ⇒ Accompagner vers le 115 les personnes reconnues majeures.

## ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ Pour le public l'entrée dans le service est synonyme d'achèvement du parcours et « d'arrivée ». Pourtant, il ne s'agit que du début d'un parcours administratif, de protection de l'enfance... ou de réorientation vers des dispositifs dédiés aux adultes. A ce stade, de nombreuses informations sont « inaudibles » du fait de la grande précarité du public et de la représentation qu'il s'est forgée sur la société d'accueil.
- ⇒ La préoccupation du public porte majoritairement sur l'hébergement et la réponse aux besoins primaires.
- ⇒ C'est pourquoi, lors de l'entrée en mise à l'abri, il peut être difficile d'articuler la nécessaire information (droit de l'usager à une information claire) et le besoin des personnes de « se reposer ». Conformément à la loi du 07 février 2022, un délai de répit doit être accordé.
- ⇒ Il faut veiller à réunir les conditions d'un entretien réellement « individualisé », autant pour le ressenti de l'usager et son acceptation de ce qui lui est dit, que pour le ressenti des travailleurs sociaux en charge de cette mission.
- ⇒ Il n'est pas rare d'avoir la sensation que les personnes n'ont pas compris les informations qui leur sont délivrées à leur arrivée, les barrières linguistiques jouant bien sûr un rôle conséquent.
- ⇒ L'information sur l'évaluation éducative et sociale est toujours donnée à de nombreuses reprises mais il est courant qu'au moment du rendez-vous, les usagers disent ne pas comprendre l'objet de l'entretien et semblent ne pas avoir mesuré quelles informations leur seraient demandées.
- ⇒ En outre les statuts diffèrent selon les situations et la transmission de l'information est encore complexifiée lorsque d'autres acteurs délivrent de leur côté une information souvent différente (bénévoles et/ou avocats par exemple). Les personnes sont alors « perdues » entre les différents acteurs et ne comprennent plus qui s'occupe de quoi.
- ⇒ Enfin, l'information que nous devons donner est très souvent en fort décalage avec les attentes du public. Nous parlons de l'évaluation éducative et sociale et les personnes sont en demande d'information concernant le « foyer », « aller à l'école », « trouver un patron ».

## MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2024

- ⇒ Prendre un temps minimal pour « accueillir » la personne et la rassurer : donner d'abord les informations par rapport à ses besoins concrets du

moment (présentation de l'hébergement, modalités de restauration, horaires, contacts...), recueillir ses réactions.

- ⇒ Ensuite seulement expliquer le cadre légal et installer dans l'hébergement.

Concrètement :

- ⇒ L'éducateur remet le livret d'accueil (avec le règlement de l'hôtel, un plan localisant l'hôtel, les différentes adresses nécessaires et les numéros de téléphone des éducateurs).
- ⇒ L'éducateur accompagne la personne dans sa chambre et lui présente son colocataire (qui a été prévenu de cette arrivée).
- ⇒ Présentation aussi aux autres pour mettre en place la socialisation et la pair-aidance dès le début : nous encourageons l'entraide.
- ⇒ Pour des profils plus « timides », encouragement plus important et mise en lien avec des jeunes sur des temps précis : repas par exemple.
- ⇒ Communication du second rendez-vous avec l'éducateur référent, pour donner une première temporalité : rendez-vous inscrit sur le livret d'accueil.
- ⇒ Possibilité de programmer un rendez-vous en amont de l'évaluation si le jeune manifeste de grosses difficultés de compréhension.
- ⇒ Accompagnement aux démarches d'urgence et mise en lien avec l'équipe infirmière chaque fois que de besoin.
- ⇒ Mise à profit des temps d'accueil, des présences éducatives aux repas, des accompagnements aux démarches et des explications pour recueillir les observations éducatives en vue du document d'évaluation éducative et sociale.

## ENJEU/INNOVATION 2024

- ⇒ Travailler conjointement avec le Conseil départemental à un recueil statistique des sorties vers le 115 en vue de l'amélioration du dispositif.
- ⇒ Rencontre avec les équipes du 115 afin de mieux expliciter la prise en charge proposée aux personnes sortantes.
- ⇒ Continuer la remise à jour du livret d'accueil en vue notamment du passage à trois collectifs de 50 personnes : explications éducatives bien distinctes des explications juridiques (retravaillées, dépouillées, ajout AEM...), partie agenda (rendez-vous avec l'éducateur référent...), et informations pratiques : horaires de la permanence de santé par ex., annuaire interne.

- ⇒ Poursuivre la construction d'un livret de sortie pour les personnes reconnues mineures pour leur expliquer la suite du parcours et pour les personnes reconnues majeures indiquant les lieux ressources et les démarches juridiques possibles. Ce livret de sortie est compliqué à construire en raison du manque de partenariats opérationnels en termes d'accueil des migrants évalués majeurs.

## PARTENARIAT / POINTS D'APPUI

- ⇒ Les liens réguliers avec les services du Conseil départemental.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Proportion des mises à l'abri immédiates.



## RECUEIL DES OBSERVATIONS ÉDUCATIVES

**LOCALISATION :** Marseille

### PUBLIC CIBLE

⇒ Les personnes se présentant dans le service et se déclarant mineurs non accompagnés. Conformément au cadre légal en vigueur, ce public doit bénéficier d'une mise à l'abri et d'une évaluation de la minorité et de l'isolement.

### FAIT OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- ⇒ Les délais de réalisation impartis, conjugués à l'enjeu de l'évaluation pour l'avenir du public, rendent les choses difficiles pour les équipes éducatives.
- ⇒ Les jeunes sont focalisés sur l'accompagnement et son enjeu : ils ne prennent pas forcément le temps d'être « eux-mêmes », ce qui peut fausser les observations, faisant estimer adulte un adolescent aguerri par son parcours antérieur par exemple. Les jeunes sont stressés au moment des rendez-vous avec les référents car ils savent qu'ils sont en cours d'évaluation.
- ⇒ Ce risque d'erreur est difficile à vivre pour les professionnels.
- ⇒ Le facteur temps est décisif et les appréciations des éducateurs évoluent quelquefois au cours de la mise à l'abri.
- ⇒ Les équipes s'attachent à observer le besoin du jeune, son autonomie dans la vie quotidienne, sa rapidité à se repérer dans un autre système social/administratif et son attitude dans le collectif où les places prises par les personnes sont éloquentes : protection ou bien demande de protection par le groupe, etc.
- ⇒ Les moments informels où les personnes sont un peu plus spontanées sont privilégiés pour les observations... mais trop rares dans le temps imparti. Ils permettent de pointer d'éventuels décalages entre les attitudes dans les temps formels (médecins, administrations...) et les postures/interactions dans ces interstices de sociabilité plus libre.
- ⇒ Il faudrait « sanctuariser » des temps de rédaction des observations et leur donner un cadre formel, sur le papier (trame) et dans les plannings.
- ⇒ La connaissance réduite des jeunes et les barrières linguistiques sont des obstacles récurrents.
- ⇒ Certains publics sous emprise se montrent très peu présents sur les collectifs et cela rend leur observation difficile.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Rassembler, à partir de l'observation des moments informels et des moments partagés avec le jeune, des éléments objectivables permettant de donner un avis sur la relation aux adultes établie par les personnes (besoin, symétrie...), leur degré d'autonomie et leur comportement/sociabilité : ces éléments seront consignés dans le document d'évaluation éducative et sociale transmis aux services du Conseil départemental.
- ⇒ Concernant le complément d'information relatif aux observations éducatives : approfondir et améliorer la technicité de cette pratique en associant au maximum les équipes éducatives.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2024

#### Observer les personnes dès leur arrivée

- ⇒ Sont-elles arrivées seules ou pas dans le service ? Ce premier élément est un indicateur en matière d'isolement et/ou d'âge.
- ⇒ Evaluer la présence ou pas de vulnérabilités et d'urgences qui peuvent nécessiter des prises en charge immédiates (sanitaires, psychiques... indépendamment de l'âge estimé).
- ⇒ Evaluer la présence d'éléments à l'appui d'une minorité « manifeste ».
- ⇒ Observer l'état d'hygiène car il renseigne sur l'isolement et peut déterminer les premières réponses de l'équipe avant même l'explication du dispositif (réponse aux besoins primaires).
- ⇒ Observer le positionnement des personnes par rapport aux informations données sur le dispositif est révélateur de leur degré d'autonomie.

#### Observer les personnes dans les cinq premiers jours

- ⇒ Mettre à profit les temps de repas pour observer les places prises dans le groupe et si elles confirment, ou infirment, le ressenti premier des éducateurs qui ont accueilli les personnes.
- ⇒ Passer une demi-journée ou quelques heures avec les personnes de manière informelle (faire un tour du quartier, aller faire une course, bavarder à bâtons rompus après ou avant un repas, au moment du petit déjeuner, etc.) pour les voir en dehors des temps administratifs et règlementaires.

#### Observer les personnes dans le cadre du complément d'information

- ⇒ Accompagnements quotidiens / interactions avec les éducateurs et entre les jeunes dans la salle commune et les temps des repas : ces temps informels aident les éducateurs-évaluateurs à documenter leur avis sur le rapport des jeunes à leurs pairs et aux adultes (hôtels, transports, médecins, administratifs...).
- ⇒ Chaque fois que possible proposer des sorties

éducatives collectives qui sont une autre manière d'observer, dans un autre lieu, sur la base de moments de détente ; en parallèle ce sont des parenthèses souhaitables pour des jeunes en processus anxigène d'évaluation.

- ⇒ L'entretien hebdomadaire pour faire le point administratif est un moment permettant de mesurer le degré de compréhension/autonomie des personnes.
- ⇒ Mettre à profit le temps imparti, même s'il reste court, pour s'attacher aux éventuelles modifications dans les comportements et leur signification.
- ⇒ Prévoir dans les plannings une demi-journée consacrée aux rédactions, sur la base d'une trame facilitant et harmonisant le plan.

## ENJEU/INNOVATION 2024

- ⇒ Amélioration du guide à destination des équipes éducatives, reprenant la procédure globale d'évaluation ainsi qu'une aide à la rédaction des éléments éducatifs.
- ⇒ Approfondissement de la technicité du complément d'information et des informations attendues dans ce document.
- ⇒ La rationalisation des lieux d'hébergement aboutira à des équipes éducatives plus importantes qui pourront donc être davantage présentes auprès des jeunes lors de temps informels (soirées et loisirs).

- ⇒ Lancement d'une nouvelle formation aux écrits professionnels pour améliorer la rédaction des observations.

## POINTS D'APPUI / PARTENARIAT

- ⇒ Sollicitation si besoin de la psychologue pour éclairage, en cas de suspicion de traumatisme par exemple.
- ⇒ Liens plus étroits entre l'équipe juridique / les équipes éducatives / les cheffes de service.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Gain de temps dans le travail quotidien des éducateurs, majoritairement concentrés sur les situations qu'ils ne peuvent trancher dans les cinq jours.
- ⇒ Respect de temps dédiés à la rédaction des éléments éducatifs, permettant de produire des documents de qualité et de repérer éventuellement des points de difficulté récurrents, de manière à pouvoir outiller lorsqu'il le faut.
- ⇒ Recueil pluridisciplinaire systématique (juristes, travailleurs sociaux, équipe infirmière) des observations pour les évaluations avec complément d'information qui seront ainsi plus riches et plus complètes : meilleur service rendu aux usagers et plus facile à porter pour chacun des participants.



## ENTRETIENS D'ÉVALUATION

**LOCALISATION :** Marseille

### PUBLIC CIBLE

- ⇒ L'ensemble des personnes en mise à l'abri font l'objet d'un entretien d'évaluation de leur minorité et de leur isolement.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

Pour les deux formats d'évaluation

- ⇒ Les personnes étant souvent inquiètes et stressées, elles ont besoin d'être rassurées et de recevoir des réponses à leurs interrogations sur l'Évaluation éducative et sociale.
- ⇒ Elles sont également souvent inquiètes car elles ne comprennent pas toujours qui détermine leur minorité et qui est réellement le décisionnaire. La place du Conseil départemental est parfois difficile à saisir.
- ⇒ Le stress peut les déstabiliser pendant l'entretien : il faut savoir tenir compte de ce paramètre. Le traumatisme présent chez de nombreux jeunes peut compliquer la mission.
- ⇒ Difficulté pour certains jeunes de se présenter à l'heure à l'entretien d'évaluation.
- ⇒ Il est nécessaire d'accompagner les équipes éducatives dans ce double rôle d'éducateur/évaluateur qui pose problème dans des situations complexes et/ou lors de divergences internes sur la minorité.
- ⇒ Difficulté à informer les personnes d'une évaluation émettant des doutes sur leur minorité.
- ⇒ Il est nécessaire de présenter cet aspect du travail dès l'entretien d'embauche des travailleurs sociaux dans le service : insister sur ce rôle d'évaluateur.
- ⇒ Après prononcé d'un classement sans suite, le temps est restreint pour accompagner les personnes vers la compréhension de cette décision et les perspectives pour l'avenir.
- ⇒ Difficulté parfois au sein des équipes sur la définition des situations de majorité ou de minorité manifeste, les lectures pouvant être différentes.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Mettre en place toutes les conditions réglementaires et humaines permettant un déroulement optimal des entretiens d'évaluation de minorité et d'isolement du public.
- ⇒ Accueil inconditionnel des bénéficiaires et équité assurée dans les parcours et démarches.
- ⇒ Rassembler pendant l'entretien d'évaluation un faisceau d'indices précis pour aider la décision de manière rigoureuse et bienveillante.
- ⇒ Transmettre les évaluations conformément aux

attentes des services du Conseil départemental, dans la forme et le fond.

- ⇒ Respecter les délais impartis par les services du Conseil départemental pour renforcer/maintenir la fluidité du dispositif (suppression de la file active).

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2024

Pour les deux formats d'évaluation

- ⇒ Organisation de présences régulières des juristes sur les lieux d'hébergement afin d'expliquer l'évaluation et ses enjeux, présenter les différentes issues de la procédure, expliquer les démarches liées aux statuts (obtention des documents d'identité et titres de séjour ou d'asile, voies de recours...).
- ⇒ Préparation de la personne à l'EES : explication, description de l'entretien et réponses aux questions tout au long de la mise à l'abri, via les entretiens éducatifs notamment. L'explication a pour objet principal de bien transmettre les enjeux liés à cette étape.
- ⇒ Mener les entretiens en présence d'un interprète chaque fois que nécessaire : demander aux personnes au préalable dans quelle langue elles souhaitent effectuer leur entretien d'évaluation.
- ⇒ Transmission de l'évaluation aux services du Conseil départemental.
- ⇒ Accompagnement des jeunes par un éducateur de leur hôtel (si possible leur référent) pour chaque évaluation, l'éducateur restant avec eux jusqu'au début de l'entretien. Cet accompagnement est réfléchi en fonction du degré d'autonomie du jeune.
- ⇒ Approfondissement du travail avec les équipes éducatives autour des questions de minorité ou majorité manifestes et remise au travail de la procédure.
- ⇒ Adjoindre au compte-rendu de l'entretien d'évaluation les observations éducatives recueillies pendant la durée de la prise en charge (travailleurs sociaux et équipe infirmière).
- ⇒ A la sortie de l'entretien d'évaluation, entretien systématique avec le travailleur social pour revenir sur les enjeux de l'évaluation et énoncer clairement les deux cas de figure possibles à présent. Cet entretien sera renouvelé en cas de complément d'information.
- ⇒ Information des jeunes sur le positionnement arrêté par le service dans le document d'évaluation.
- ⇒ Travail collégial entre l'équipe de juristes et l'équipe éducative pour la rédaction du complément d'information.

### ENJEU/INNOVATION 2024

- ⇒ S'attacher à la préparation psychique des jeunes à l'évaluation (entretiens) de manière à ce qu'ils soient moins stressés.

- ⇒ Respect du délai de répit prévu par la loi du 02 février 2022.
- ⇒ Améliorer la communication des informations utiles pendant la mise à l'abri et notamment les démarches administratives liées à leur statut (droit des étrangers).
- ⇒ Réaménager les salles d'évaluations : plus colorées avec biscuits et boissons à disposition.
- ⇒ Mise en place d'un document de convocation à l'entretien d'évaluation, signé par la direction de service.

## POINTS D'APPUI / PARTENARIAT

- ⇒ La trame actuelle des entretiens est complète et facilite la rédaction de ce document.
- ⇒ Communication efficace et rapide des réponses aux évaluations de la part du Conseil départemental.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Rythme de transmission des évaluations aux services du département.
- ⇒ Moyenne des durées de prise en charge : harmonisée, et avec sorties rapides effectives, quelle que soit l'issue de l'évaluation, pour fluidifier le dispositif (suppression de la file active actuelle).
- ⇒ Diminution du nombre de situations judiciairisées permettant de fluidifier le rythme des prises en charge sur le service.



## SITUATIONS DES MNA « VENTILÉS » VERS D'AUTRES DÉPARTEMENTS

**LOCALISATION :** Marseille

### CONTEXTE

- ⇒ Le ministère de la Justice publie tous les ans un arrêté fixant pour l'année en cours les objectifs de répartition proportionnée des accueils de mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, c'est-à-dire les mineurs non accompagnés.
- ⇒ Chaque Conseil départemental se voit attribuer dans ce cadre un pourcentage correspondant à sa quote-part pour l'année. Il devra en conséquence accueillir des mineurs venant d'un autre département s'il fait peu d'évaluations, ou pourra en transférer une fois la minorité confirmée, s'il en a évalué plus qu'il ne doit en prendre en charge dans ses services ASE.
- ⇒ En juillet 2023, une nouvelle clé de répartition a été annoncée, qui prend en compte deux critères supplémentaires :
  - Le nombre de bénéficiaires du RSA dans le département.
  - Le nombre de jeunes majeurs pris en charge par l'ASE dans le département.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Au premier semestre 2023 nous n'avons pas constaté un nombre important de ventilations.
- ⇒ En revanche, le changement de clé de répartition pourrait entraîner une augmentation du nombre de ventilations pour la fin 2023 et pour 2024, au regard du nombre de bénéficiaires du RSA dans le département ainsi que du nombre important de jeunes majeurs pris en charge par l'ASE des Bouches-du-Rhône.
- ⇒ Généralement, la Direction de service reçoit l'information de cette ventilation par le biais des agents administratifs ou des Inspecteurs enfance famille du département.
- ⇒ A la suite de cette information, les chefs de service se mettent en lien avec le département concerné, pour organiser le voyage.
- ⇒ Un billet de train est réservé et les détails du trajet sont communiqués à la structure où le jeune sera accueilli (ou au département).

Lorsque l'information est donnée aux jeunes concernés, plusieurs cas de figure se produisent :

- ⇒ Une petite minorité de jeunes est plutôt contente de partir suite notamment à des difficultés rencontrées à Marseille (risques de la grande ville).

- ⇒ Pour certains jeunes, cette décision ne pose pas de problème particulier et est audible : ils ont intégré la logique du parcours et s'appuient sur l'élément positif que constitue la confirmation d'un placement à l'ASE, où ils seront accompagnés. Il s'agit là majoritairement de jeunes n'ayant pas ou peu de liens communautaires.
- ⇒ Mais toute une partie des jeunes est réfractaire à cause de l'attachement à Marseille, des liens qu'ils y ont tissés et des relations communautaires qu'ils y retrouvent. Par exemple, certains jeunes trouvent Marseille très similaire à leur ville d'origine et souhaitent y rester. Ils y retrouvent les mêmes codes de vie et ne s'y sentent pas perdus.
- ⇒ Enfin il y a des jeunes qui « refusent » catégoriquement de partir, majoritairement parce qu'ils sont intégrés dans un réseau de criminalité qui les exploite et les empêche de partir. Pour ceux-là, le placement dans une structure ASE serait compliqué dans tous les cas, mais il se trouve empêché par cette difficulté supplémentaire.
- ⇒ Dans certaines configurations administratives, la ventilation a pu être notifiée pour des jeunes pris en charge par nos services depuis un certain temps ; cela évitait une déstabilisation pour eux (et l'équipe...) puisque des démarches administratives et sociales étaient déjà engagées (Education nationale, etc.).

### CONSÉQUENCES DE LA SITUATION

- ⇒ La décision de ventilation ne semble pas corrélée au recueil des informations éducatives que le service a formulées lors de l'évaluation éducative et sociale, ce qui est particulièrement regrettable dans certains cas. En effet, ce départ sera vécu différemment selon les profils des jeunes : pour certains, la sortie du département sera profitable, pour d'autres ça sera un déchirement.
- ⇒ Le manque d'information concernant le lieu d'arrivée est insécurisant pour le jeune et empêche les éducateurs de préparer réellement son départ. L'équipe, dans la majorité des cas, n'a pas de liens avec la structure accueillante, qui ne pourra pas, de son côté, mettre à profit notre expertise éducative.
- ⇒ Une complication supplémentaire peut intervenir au moment du voyage quand les jeunes ne parlent pas le français, ont des difficultés à s'orienter et donc à arriver à destination. Le trajet est alors extrêmement fragilisant d'autant qu'ils ne sont pas toujours accueillis dans la gare d'arrivée.
- ⇒ Une fois arrivés, une proportion importante des jeunes continue à contacter les éducateurs du service, faisant état de prises en charge lacunaires... ou cherchant simplement à faire vivre

le lien. Si la prise en charge est mal vécue par le jeune, l'équipe éducative est relativement impuissante, ce qui peut être difficile à vivre aussi pour les professionnels.

- ⇒ A contrario, lorsque des liens s'établissent entre les équipes d'accueil et la nôtre, des contacts se formalisent, des informations s'échangent et dans ces conditions nous observons des prises en charge plus réussies. Les jeunes sont sécurisés et ressentent de la cohérence et un passage de lien.
- ⇒ Enfin, pour ceux qui ne se plieront pas à cette injonction, notamment les jeunes impliqués dans les réseaux parallèles, la conséquence est grave car ils sortent de l'Aide sociale à l'enfance et à long terme, se trouveront dans l'impossibilité de régulariser leur situation. Leur profil rend délicate une intégration en MECS mais il est possible de travailler localement au cas par cas en créant des liens avec les structures qui les accueilleraient, en vue de leur maintien dans le placement.

## OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Améliorer la communication dispensée au public sur la possibilité de ventilation.
- ⇒ Limiter les frustrations du public et les pressions auxquelles elles exposent l'équipe éducative : outiller l'équipe éducative pour préparer le départ des jeunes.
- ⇒ Mieux préparer les départs en améliorant les contacts avec les départements d'accueil.

## MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2024

- ⇒ Systématiser l'information sur la ventilation et la répéter à chaque étape de la prise en charge : premier accueil, arrivée à l'hôtel, entretien d'évaluation éducative et sociale.
- ⇒ Formaliser l'information sur la décision de ventilation dans un entretien entre l'éducateur, le chef de service et le jeune. En cas de problème persistant, il serait opportun de demander un rendez-vous entre l'éducateur, le jeune et l'inspectrice/inspecteur enfance famille.
- ⇒ Concevoir des dispositifs de communication dispensant des informations aux jeunes sur la géographie et la culture des régions et départements de France.
- ⇒ En l'absence d'autre support, montrer au jeune le lieu d'arrivée sur Google Maps.
- ⇒ Transmettre la photo du jeune au département de destination.
- ⇒ Avant le départ, bien vérifier que son dossier soit complet : bilan santé, accompagnements effectués, note d'évolution.
- ⇒ Préparer en amont une valise type (à acheter si besoin) ; s'assurer que le téléphone du jeune soit

chargé et crédité, qu'il ait son billet de train, un pique-nique et 10 euros d'argent de poche.

- ⇒ Créer une fiche d'information avec l'entête du Groupe addap13 que le jeune pourra montrer aux personnes autour de lui s'il se perd ou ne comprend pas une question ou un contrôle : Nom - prénom - raison du voyage - destination - numéros de téléphone de l'éducateur qui l'a accompagné et de la structure d'accueil.
- ⇒ Accompagner le jeune à la gare, l'installer dans le train et prévenir le contrôleur de sa présence à bord.
- ⇒ Lorsque c'est possible, envoyer une note d'évolution concernant le jeune et téléphoner au nouveau référent en amont de l'accueil en cas de situation particulière. Il peut être utile de formaliser un lien entre l'éducateur marseillais, le nouveau référent et le jeune, de manière à assurer le passage du lien éducatif.
- ⇒ En cas de contre-indication à la ventilation, en faire une mention particulière lors de la transmission de l'évaluation éducative et sociale au Conseil départemental.

## ENJEU/INNOVATION 2024

- ⇒ Lancer un travail concerté avec l'ensemble des ASE pour disposer d'informations permettant de préparer au mieux les départs pour sécuriser les jeunes.
- ⇒ Formaliser un guide avec les informations relatives aux différents départements d'accueil (contacts, localisation, éléments d'information sur les villes etc.).
- ⇒ Travailler sur les possibilités d'accompagner les jeunes les plus vulnérables vers le département d'accueil afin de réduire leur anxiété de voyager seuls.
- ⇒ Lancer une réflexion avec les interlocuteurs institutionnels pour introduire une corrélation entre les décisions de ventilations et les observations éducatives transmises avec les évaluations éducatives et sociales.
- ⇒ Lancer une réflexion à échelle nationale avec les différentes ASE sur le nombre de « ventilations positives » et de fugues, à faire remonter à la cellule nationale.
- ⇒ Mention et explication sur la possibilité de la ventilation lors de la réunion explicative de la procédure AEM effectuée par l'équipe des juristes.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS PARTENARIAT

- ⇒ Echanger avec les Directions enfance famille des départements d'arrivée de manière à établir des bonnes pratiques pour l'accueil de ces jeunes.
- ⇒ Travailler avec la SNCF pour formaliser des procédures sécurisantes pour le voyage et dispenser

des informations générales parmi leurs agents.

- ⇒ Maintien de la procédure d'évaluation plus rapide pour les jeunes manifestement mineurs, pour diminuer le temps passé à Marseille, ce qui rend le départ d'autant plus difficile.
- ⇒ Solliciter la cellule nationale en charge du processus de ventilation afin d'obtenir davantage d'informations concernant la procédure.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Baisse du nombre de réactions négatives lors de la notification de ventilation.
- ⇒ Baisse du nombre d'incidents pendant les voyages.
- ⇒ Baisse du nombre de refus de ventilation.
- ⇒ Baisse du nombre de retours.



## PERSPECTIVE D'UN HÉBERGEMENT COLLECTIF

**LOCALISATION :** Marseille

### SITUATION ACTUELLE

- ⇒ Les jeunes en cours d'évaluation sont actuellement hébergés dans quatre hôtels situés dans l'hyper centre marseillais.
- ⇒ En 2022, nous avons trois lieux d'hébergement à Marseille et un collectif de 50 jeunes à Vitrolles.
- ⇒ En 2023 nous avons mis un terme à la mise à l'abri hors Marseille et nous disposons à présent à Marseille d'un nouvel hébergement collectif offrant une qualité de service supérieure et des espaces communs plus adaptés. Le retour de cette équipe vers Marseille permet également de mieux répartir la charge des missions transverses et notamment du Premier accueil.
- ⇒ Les 100 places restantes sont à l'heure actuelle réparties entre trois hôtels marseillais.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- ⇒ L'équipe étant répartie entre quatre hôtels et devant assurer beaucoup d'accompagnements physiques aux démarches, sa présence dans les hôtels est parfois mise à mal. Dans cette configuration chaque absence (congé, formation, maladie...) déséquilibre d'autant le quotidien de ces « micro » équipes.
- ⇒ Cette configuration diminue les opportunités de repérage et d'accompagnement (orientations) des problèmes psychologiques et des addictions, ce qui est préjudiciable pour les jeunes concernés et le reste du groupe.
- ⇒ L'action du personnel infirmier est également morcelée, ce qui amoindrit d'autant la qualité des échanges et du lien.
- ⇒ Le personnel hôtelier en charge de la nuit est un filet de sécurité... qui reste insatisfaisant par manque de lien formalisé et technique avec l'équipe éducative.
- ⇒ La configuration des hôtels limite fortement les temps collectifs qui permettraient d'observer les jeunes pour nourrir davantage le recueil d'observations éducatives (repas, jeux...) qui accompagne l'évaluation éducative et sociale.

### L'EXPÉRIENCE 2023 DU COLLECTIF DE 50 JEUNES À MARSEILLE

- ⇒ Une meilleure pair-aidance et une facilité pour les jeunes à rencontrer des jeunes de la même com-

munauté, ce qui facilite la cohésion.

- ⇒ Une meilleure mutualisation des ressources rend plus efficace la gestion des besoins.
- ⇒ Le gain de temps (retour Marseille) pour les démarches facilite l'inclusion des jeunes.
- ⇒ Le retour vers Marseille permet aussi d'organiser plus facilement (et à moindre coût) des sorties culturelles et sportives.
- ⇒ La localisation en hyper centre permet une plus grande autonomie des jeunes du fait de la proximité des structures (préfecture, santé...) mais d'un autre côté la grande ville est pleine de risques, dont l'attractivité des réseaux d'économie parallèle.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Transférer les prises en charge hôtelières morcelées vers trois collectifs de 50 jeunes.
- ⇒ Mettre à profit cette modification pour harmoniser les modalités de fonctionnement du service.

### POTENTIALITÉS DE CETTE CONFIGURATION

- ⇒ Lieux mieux adaptés (salle commune, bureau des éducateurs, réfectoire, infirmerie).
- ⇒ Présence éducative en continu (tôt le matin et en soirée).
- ⇒ Rencontres plus nombreuses avec les jeunes, améliorant les observations transmises à partir de ce lien plus régulier.
- ⇒ Gain de temps car plus de facilité à regrouper les démarches (CLAT, CEGIDD, audiences, etc.).
- ⇒ Repas pris en commun permettant plus d'interactions, un meilleur confort des personnes accueillies et un recueil plus dense d'observations éducatives.
- ⇒ Présence sur place d'un soignant pouvant alors être identifié comme personne ressource grâce aux possibilités d'échanges informels dans un local adapté (petits soins, confidentialité).
- ⇒ Propositions d'ateliers réguliers : santé, bien être, citoyenneté, informatique, EES, asile, etc.
- ⇒ Travail d'équipe plus cohérent, plannings plus stables et meilleure continuité éducative.
- ⇒ Possibilité de temps partagés et d'activités dans l'hébergement et entre les trois collectifs.

### LIMITES / POINTS DE VIGILANCE

- ⇒ Difficultés inhérentes à la gestion d'un collectif de 50 jeunes.
- ⇒ Risques accrus de tensions/possibilités de violences.
- ⇒ Phénomènes de groupe... qui peuvent être négatifs et lourds à gérer.
- ⇒ Nécessité de trois agents de sécurité-veilleurs de

nuit et de trois maitresses de maison.

- ⇒ Nécessité d'accompagner l'équipe éducative vers un accueil de type milieu fermé (contraintes horaires, plannings, etc.).

## ENJEU / INNOVATION 2024

### Création de 3 collectifs de 50 jeunes

- ⇒ Evaluation psychologique dès l'entrée en APU.
- ⇒ Sécuriser le mode d'accueil spécifique pour les jeunes identifiés en vulnérabilité.
- ⇒ Equipe pluridisciplinaire : présence d'un psychologue permettant des évaluations et/ou orientations, une meilleure gestion quotidienne des problèmes de comportement et une régulation des tensions entre les personnes accueillies.
- ⇒ Instaurer dans les hôtels (phase transitoire) la présence d'un veilleur de nuit addap13 en plus de l'agent de sécurité de l'hôtel pour renforcer la sécurité mais aussi le lien éducatif et les passages de relais techniques si nécessaires.
- ⇒ Projets inter-équipes pour améliorer la cohésion globale : *Olympiades* du service en octobre 2023 par exemple.

## POINTS D'APPUI / PARTENARIAT

- ⇒ Association Système D (cours de FLE plusieurs fois par semaine).
- ⇒ Poursuite des ateliers ARPEJ sur les questions d'addiction.
- ⇒ Poursuite des ateliers Rétablissement du lien (avec le pays d'origine) Croix Rouge.
- ⇒ Poursuite des ateliers artistiques.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Taux de présence des jeunes aux rendez-vous proposés.
- ⇒ Degré d'adhésion des jeunes aux dispositifs en matière de santé, y compris psychologique.
- ⇒ Nombre de jeunes présents sur les temps de soirées/repas.
- ⇒ Degré de connaissance / compréhension de l'ESS et ses enjeux par les participants aux ateliers.
- ⇒ Stabilité des équipes.
- ⇒ Nombre d'orientations adaptées.
- ⇒ Plus grande qualité des EES et notes de candidature (meilleure connaissance des jeunes).
- ⇒ Mieux-être des équipes et baisse de la sensation d'isolement.
- ⇒ Mieux-être des jeunes, suite à cette présence éducative plus forte (cadre).



## ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SITUATION JUDICIARISÉE

LOCALISATION : Marseille

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

**Ce sont les situations ayant fait l'objet d'un doute sur la minorité dans les conclusions de l'Évaluation éducative et sociale, et d'un recours de la personne dans la foulée.**

**Leur nombre avait légèrement diminué en 2022 et début 2023 mais augmente depuis le printemps 2023 (augmentation des arrivées).**

- ⇒ Lorsque l'équipe pluridisciplinaire émet un doute sur la minorité alléguée du jeune, il peut effectuer un recours avec l'aide d'un avocat, qui introduit une requête devant le juge des enfants. Ces personnes restent dans le service jusqu'à l'issue de la procédure (jusqu'à un an), même si en principe le recours n'est pas suspensif. Lorsque les délais de mise à l'abri et d'évaluation s'allongent, les audiences devant le juge peuvent avoir lieu pendant que les jeunes sont en mise à l'abri et le maintien de la prise en charge est alors demandé, en dépit de l'évaluation négative transmise.
- ⇒ Les personnes comprennent souvent mal le contexte législatif et la procédure de détermination de la minorité.
- ⇒ Le service n'est pas conçu pour un accueil de longue durée : pas d'argent de poche, vêtue limitée, pas de possibilité de faire des activités régulièrement. L'AMAPE n'est pas une MECS et les moyens sont limités.
- ⇒ Il y a des risques de difficultés entre les jeunes et l'équipe éducative qui a mis en doute leur minorité.
- ⇒ Ces difficultés peuvent être renforcées quand des bénévoles sont très impliqués auprès des jeunes avec un discours et des postures différents de ceux des éducateurs (avec une compréhension parfois lacunaire de la procédure en cours et ses enjeux).
- ⇒ Certains jeunes manifestement majeurs sont pris en charge par des bénévoles avant leur entrée dans le service. Ils ont déjà vu un avocat ou ont un rendez-vous, ils ont reçu des documents ou les démarches sont en cours pour les obtenir. Les bénévoles fixent des rendez-vous et des audiences devant le juge peuvent intervenir alors qu'ils sont encore en cours d'évaluation.

### CONSÉQUENCES CONCRÈTES

- ⇒ Ces situations entraînent de la lassitude et de l'angoisse pour les personnes.
- ⇒ Présents depuis trop longtemps dans le service, ils s'installent et peuvent imposer leurs règles aux nouveaux occupants des chambres. Cela s'accroît en cas de défiance vis-à-vis du service.
- ⇒ Les missions principales du service sont la mise à l'abri pour évaluation de la minorité et l'accès aux soins. Il s'agit d'un service d'urgence qui n'est pas organisé pour des longs séjours.
- ⇒ Cette attente peut engendrer des troubles psychologiques que l'équipe n'a guère les moyens d'accompagner.
- ⇒ La question de la scolarisation se pose également et est doublement épineuse : d'abord scolariser les jeunes n'est pas la mission d'un service où ils ne font normalement que passer.
- ⇒ En outre, le fait de scolariser un jeune que nous estimons majeur pose des questions éthiques (intégration dans un collectif de mineurs) d'autant que, déclarant souvent avoir moins de 15 ans, ils sont scolarisés en collège. Sans compter le manque d'assiduité de certains, qui étaient pourtant en demande de scolarisation.
- ⇒ Les partenaires ont des difficultés à comprendre les missions précises du service... et font état d'un manque d'accompagnement... qui peut véhiculer une mauvaise image de nos équipes.
- ⇒ Enfin, les équipes éducatives doivent gérer la frustration des jeunes (temps d'attente, incertitude) ... sans avoir assez de temps à leur consacrer.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Intensifier les explications auprès du public accueilli et des partenaires sur la réglementation et le périmètre de notre service.
- ⇒ En fonction de l'évolution du nombre de situations, réfléchir avec nos interlocuteurs institutionnels à la prise en charge de ces jeunes.
- ⇒ Augmenter les orientations vers des « dispositifs recours » des jeunes judiciairisés au-delà de cinq mois passés dans notre service.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

- ⇒ Mobiliser l'ensemble des compétences du service autour de ces situations.
- ⇒ Formaliser un entretien entre le chef de service, l'équipe éducative et la personne ayant l'intention d'introduire un recours après la transmission de l'évaluation : expliquer que nous avons émis un doute sur la minorité et indiquer les suites de la procédure.
- ⇒ Rappeler les enjeux et les issues de la procédure

d'évaluation (avec un interprète chaque fois que nécessaire) lors de petits entretiens à chaque étape du parcours du jeune : premier accueil, arrivée sur l'hôtel, communication du résultat de l'évaluation et après les audiences.

- ⇒ Informer les partenaires de l'évolution de la situation et des possibilités et limites du service.
- ⇒ Lorsqu'il y a un non-lieu, formaliser un entretien de sortie en indiquant les possibilités existantes : CADE, asile, 115, retour au pays, Cimade.
- ⇒ Les juristes proposeront, notamment aux nouveaux éducateurs, deux sessions de formation par an sur la procédure et ses complexités.
- ⇒ Les juristes tiendront des permanences juridiques dans les hôtels, à destination des jeunes, pour clarifier les différentes étapes de la procédure.

## ENJEU/INNOVATION 2024

- ⇒ Réitérer la communication aux partenaires de la santé et à l'Education nationale pour expliquer la prise en charge au sein du service, notamment lorsque les interlocuteurs changent.
- ⇒ Mettre à profit toutes les « fenêtres éducatives » pour responsabiliser les jeunes et les conscientiser de manière à limiter le choc d'une décision négative.
- ⇒ Mener une réflexion sur la place des chefs de service / direction de service en tant que tiers lorsque les situations se tendent et évaluer la plus-value de ces interventions.
- ⇒ Etayer les équipes éducatives sur l'accompagnement psychique de ces jeunes afin de travailler au mieux avec eux l'incertitude liée à leur situation et la difficulté à se projeter vers l'avenir.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS PARTENARIAT

- ⇒ Renforcer les liens avec le 115, le CADE et la Cimade pour informer les jeunes de leurs droits.
- ⇒ Travailler avec les partenaires scolaires et médicaux pour anticiper l'arrêt potentiel de la prise en charge de ces personnes par l'Aide sociale à l'enfance.
- ⇒ Travailler avec les psychologues du Pôle sur l'incertitude et son accompagnement.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Amélioration des conditions de sortie des jeunes reconnus majeurs.
- ⇒ Diminution de la pression du public accueilli et des partenaires sur les équipes éducatives, suite à une meilleure compréhension de la situation des personnes et des missions et possibilités du service.



# SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS

## CONFIGURATION ET LIGNE PÉDAGOGIQUE DU SERVICE

Notre habilitation Maison d'enfants à caractère social comprend deux services distincts qui se répartissent les unités éducatives entre Marseille et hors Marseille.

### A Marseille

La MECS Cougit bénéficie d'une tarification spécifique pour l'accueil de 50 jeunes répartis en deux unités éducatives de 25 places chacune.

Le projet pédagogique propose une prise en charge en collectif tout en favorisant l'évaluation et l'évolution de l'autonomie. Ce modèle prévoit que les jeunes accèdent progressivement à une part d'autonomie, notamment en percevant des allocations *alimentation* leur permettant de préparer leurs repas dans leur propre chambre.

Cette alternance entre différentes modalités rend le groupe très agile et l'équipe éducative prompte à accompagner les jeunes pour ce temps de leur parcours jusqu'à ce que puisse leur être proposée une réorientation interne vers un appartement et/ou, après majorité, vers une structure type FJT.

Le dispositif marseillais est complété par le service Hébergement diversifié, composé de la MECS des Tuileries (12 à 14 places), d'appartements en colocation à hauteur de 40 places et de 6 places en hôtel, mobilisées en cas d'urgence et/ou d'une nécessité de repli ou d'éloignement temporaire de la structure générale. Ces places permettent aussi d'accueillir des jeunes sous OPP au profil plus difficile ne pouvant intégrer immédiatement un de nos hébergements. Si cette dernière option devait être reconduite en 2024, nous veillerions à ce que la durée de ces prises en charge n'excède pas deux mois.

### Hors Marseille

Le service Hébergement diversifié est implanté à Martigues, le Rove, Saint Victoret, Gignac, Arles, Istres et Saint Martin de Crau.

Martigues s'oriente vers un schéma semblable à celui Marseille car l'hôtel qui y accueille actuellement 20 jeunes verra sa dénomination administrative et son organisation changées pour répondre au cahier des charges d'une MECS à part entière. Le passage par ce collectif en sortant de la mise à l'abri permet de mesurer, à ce moment du parcours, ce qui pourrait correspondre le mieux aux jeunes. En parallèle, nous maintiendrons dans la commune les appartements existants, dédiés aux plus autonomes.

Les autres communes offrent des modalités d'hébergement en appartements ou maisons de ville. Nous y poursuivons un modèle éducatif qui permet une vie en semi-autonomie dans un même espace, où les équipes éducatives occupent un espace de travail type bureau.

L'ensemble du service travaille quotidiennement à l'établissement de parcours internes vers l'autonomie des jeunes qui nous sont confiés, pour les préparer à leur vie d'adultes à l'issue de la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

La situation du Rove reste particulière. En 2023, l'établissement a accueilli des jeunes « en recours », c'est-à-dire inscrits dans un parcours judiciaire non encore abouti et en attente de décision quant à une admission définitive au titre de la protection de l'enfance ou un non-lieu. La recrudescence de ce type de situation nous a conduits à leur dédier ces 24 places. La prise en charge éducative s'y déroule normalement et selon les objectifs généraux de notre projet de service. A noter qu'en 2023, nous avons été

autorisés à augmenter temporairement notre activité dans ce cadre, à hauteur d'abord de 6 places, puis de 14 places supplémentaires, à Marseille. Ces prises en charge se déroulant en hôtels, nous devons faire aboutir, avec les services du Conseil départemental, une réflexion plus globale quant aux modalités de prise en charge de ces jeunes.

## ELÉMENTS DE CONTEXTE 2023

En 2023, l'activité habilitée au titre de la MECS a connu un contrôle diligenté par le Conseil départemental. Il aura été l'occasion de mesurer les progrès réalisés en dépit d'une augmentation continue et très importante de l'activité depuis 2019 et d'un contexte de tension du dispositif global de protection de l'enfance et particulièrement en ce qui concerne les MNA.

Trois axes de travail ont été identifiés comme devant faire l'objet d'un travail particulier et d'une formalisation :

- ▣ L'organisation du travail et la continuité éducative.
- ▣ L'individualisation des parcours.
- ▣ La communication interne et externe et la participation du public.

Dans tous les domaines abordés dans ce projet 2024, nous mettrons l'accent sur une démarche visant à permettre une présence éducative continue sur les collectifs et adaptée aux diverses modalités de prises en charge individuelles. La question du *bon moment éducatif* devra accompagner la rationalisation de l'organisation du travail.

L'individualisation des parcours est déjà un axe fort du travail quotidien, sur la base d'une large mobilisation des outils de la loi de 2002.2 et notamment le DIPC. Nous visons de manière centrale l'accompagnement vers l'autonomie et la préparation à la sortie de l'ASE continue d'alimenter notre réflexion. Mais l'individualisation des parcours c'est aussi permettre à chacun de développer ses potentialités et de trouver en l'éducateur, la CIP, le personnel soignant, la présence, l'écoute et l'accompagnement les plus souples, agiles et adaptés possible.

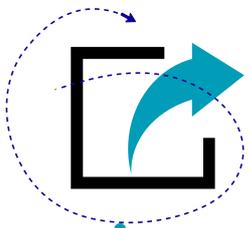
Nous veillerons à une amélioration continue de notre communication interne : organisation, temps de travail, régulations, cohésion et procédures internes de suivi des actions éducatives.

La communication externe a déjà connu une nette amélioration ; nous resterons très concentrés sur ce point, construisant pas à pas avec nos partenaires la confiance nécessaire à la construction d'une logique de compréhension des enjeux et commandes mutuels mais aussi de partage de diagnostics et de propositions.

Nous n'oublions pas, enfin, que nous venons de la prévention spécialisée, ce qui nous habitue à opérer des pas de côté et oser des innovations, tout en répondant strictement au cadre imposé par la prise en charge en protection de l'enfance avec mandat.

L'exercice reste délicat et l'accompagnement des professionnels est un véritable défi dans un contexte de perte d'attractivité du secteur : il y a une difficulté récurrente pour stabiliser nos équipes et surtout recruter de nouveaux professionnels.

2024 préfigurera l'évaluation de la qualité de notre activité. Nous pourrions alors à nouveau montrer d'où nous venons, où nous en sommes et comment nous comptons poursuivre notre activité dans ce souci toujours renouvelé de qualité du service rendu.



# LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 2024 DU SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ - MECS SERA LA SUIVANTE



## AXES DE TRAVAIL

- Accueil au sein du dispositif (SHD/MECS)
- Accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Préparation à la sortie



## ACCUEIL AU SEIN DU DISPOSITIF (SHD/MECS)

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLE

- ⇒ Jeunes de 14 à 17 ans ayant été évalués mineurs non accompagnés et confiés au Pôle par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Le choix de la modalité d'hébergement repose sur l'adéquation entre le profil/les besoins du mineur et les conditions matérielles d'hébergement disponibles (maison d'enfants à caractère social, hôtel, appartement ou maison externalisés, individuellement ou collectivement, etc.).
- ⇒ Les temps de présence des professionnels (au sein de l'unité de façon continue ou discontinue, temps de doublure, etc.) forment un critère important de ce choix.
- ⇒ L'accompagnement par une équipe éducative de travailleurs sociaux diplômés est central pour assurer une prise en charge de qualité dans une temporalité souvent limitée.
- ⇒ La désignation d'un éducateur référent est systématisée mais pas toujours immédiate.
- ⇒ La durée de la prise en charge varie en fonction de l'âge du jeune à l'arrivée dans la structure :

plus le temps est court entre son arrivée et sa majorité, plus l'accompagnement sera focalisé sur des objectifs factuels (régularisation administrative, obtention d'un emploi...).

- ⇒ L'accueil est important car il conditionne en partie le bon déroulement de l'accompagnement.
- ⇒ La bonne compréhension des enjeux par le public est une des conditions de la réussite des projets éducatifs et elle reste hétérogène.
- ⇒ La réussite de l'accompagnement dépend de la capacité éducative à être aux côtés de ces jeunes tout en préparant activement leur sortie dès leur arrivée.
- ⇒ Ces jeunes souvent très proches de leur majorité, pour autant sont aussi des adolescents et il faut veiller à un seuil de tolérance adapté à ce double statut de presque adulte isolé mais aussi de personne très jeune.
- ⇒ Les DIPIC, les synthèses et les projets personnalisés des jeunes accueillis permettent de rythmer les prises en charge en leur donnant une temporalité. Cela permet de créer un cadre sécurisant et adapté dès l'accueil des jeunes au sein des différentes unités du service.
- ⇒ D'autres outils sont à actualiser, tels que le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement du service. Un travail sera engagé dans ce sens fin 2023.

## OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Assurer l'accompagnement éducatif des jeunes confiés au service par l'Aide sociale à l'enfance et créer les conditions d'acquisition de l'autonomie.
- ⇒ Formaliser des modalités d'accompagnement permettant à chaque étape la bonne compréhension par le jeune des objectifs et de la temporalité de l'accompagnement.
- ⇒ Localiser les personnes perçues comme importantes par le mineur (membres de la famille, amis de parcours, etc.) chaque fois que possible.
- ⇒ Aborder l'accompagnement de manière globale : santé, démarches administratives, insertion scolaire et professionnelle, accompagnement à la culture, aux sports et aux loisirs, soutien à chaque étape du parcours.
- ⇒ Réévaluer régulièrement l'affectation du jeune dans son unité éducative et permettre les mouvements d'une unité à une autre, pour s'adapter à l'évolution des besoins, la maturité et la capacité à se prendre en charge dans différents domaines.
- ⇒ Assurer une présence éducative au sein du lieu d'hébergement (matins, soirs et week-ends).
- ⇒ Travailler au quotidien avec le réseau partenarial.
- ⇒ Soutenir le jeune dans l'organisation de la vie quotidienne.
- ⇒ Connaitre et repérer les besoins spécifiques des enfants séparés : santé mentale et physique, vulnérabilité sociale, troubles du comportement, problèmes de délinquance, demande d'asile, permis de séjour...
- ⇒ Accompagner et impliquer le jeune dans l'élaboration d'un projet personnalisé.
- ⇒ Doter le jeune d'un document précisant son identité et son rattachement à l'établissement.
- ⇒ Aborder avec le mineur sa représentation de l'établissement/service et de sa mission :
  - En expliquant le rôle et la mission de l'établissement/service.
  - En présentant les règles de vie des unités d'accueil, le règlement de fonctionnement.
  - En l'incitant à prendre part à la vie de l'établissement.

## MODALITÉS OPÉRATOIRES PROPOSÉES

- ⇒ Désignation systématique d'un éducateur référent qui assurera le suivi du jeune.
- ⇒ Dès l'arrivée du jeune a lieu un premier entretien éducatif avec un personnel éducatif et un chef de service éducatif (chaque fois que possible) pour présenter les modalités de prise en charge et d'hébergement : présentation de l'unité de vie et de l'hébergement (cohabitation ou pas), vie quotidienne (repas, linge, horaires), déroulement des journées et des week-ends, numéros de téléphone des interlocuteurs ressource, allocations servies, etc.

- ⇒ Dans ce premier entretien, une ébauche de DIPC est rédigée et le projet personnalisé est évoqué : recueil des besoins, envies et objectifs ; l'éducateur aborde les questions de temporalité et d'échéances pour les différents points de l'accompagnement.
- ⇒ Dans la première quinzaine suivant ce premier accueil, ont lieu deux entretiens : avec l'infirmière du service et les conseillers en insertion professionnelle.
- ⇒ A l'issue de cette première quinzaine, le Document individuel de prise en charge et le Projet personnalisés sont rédigés et signés.
- ⇒ Dans les premières semaines, l'ensemble de l'équipe éducative assure une présence importante auprès du jeune pour s'assurer notamment du bon déroulement et de la bonne compréhension des règles et des enjeux.
- ⇒ Une synthèse pluridisciplinaire est rédigée entre le premier et le troisième mois de prise en charge.
- ⇒ Une fois déterminées, en accord avec le jeune, les premières démarches à accomplir (scolarité/emploi, administratif, santé, loisirs...), les rencontres seront rythmées par cet échéancier.
- ⇒ A intervalles réguliers, soit tous les trois à six mois, un entretien éducatif est consacré à l'avancée du « projet personnalisé » qui lie le jeune et l'équipe éducative, de manière à réajuster autant que de besoin les modalités et objectifs éducatifs à mettre en œuvre.
- ⇒ Laisser la souplesse nécessaire à l'autonomisation du jeune tout en ayant soin de manifester la disponibilité éducative, notamment à chacune des étapes clefs du parcours : école, emploi, démarches de régularisation... qui sont autant de points potentiellement anxiogènes.
- ⇒ Définir avec chacun des jeunes des objectifs permettant de mesurer le degré d'autonomie et de s'assurer d'une bonne compréhension des règles de la société d'accueil : gestion des papiers, du budget, des courses...
- ⇒ Veiller aux moments de socialisation (droits de l'enfant) et de détente.
- ⇒ Puiser dans les compétences de l'ensemble de l'équipe pour coller au mieux aux objectifs et potentialités du jeune (loisirs par exemple...).

## ENJEU / INNOVATION 2024

- ⇒ Elaboration d'un document clair sur les grands pans de la gestion d'un logement et affichage dans les appartements pour favoriser l'accès à l'autonomie : meilleure gestion du chauffage, de l'aération, des petits dépannages, meilleure compréhension du prix de revient d'un logement (eau, gaz, électricité, loyer...).

- ⇒ Actualiser le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.
- ⇒ Utilisation de la base de données *Traject* pour dématérialiser les documents des jeunes.
- ⇒ Afficher les plannings prévisionnels des professionnels sur les lieux d'hébergement.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS

- ⇒ Mise en place d'une base de données dédiée : *Traject*.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Documents institutionnels remplis et/ou remis : DIPC, projet personnalisé, livret d'accueil, règlement de fonctionnement...



## ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

LOCALISATION : Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ Mineurs non accompagnés confiés au Pôle par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Obligation pour les jeunes pris en charge après 16 ans d'avoir effectué six mois en formation qualifiante pour pouvoir prétendre à une véritable inscription dans la société d'accueil (conditionne la demande de titre de séjour à 18 ans).
- ⇒ Jeunes dont le niveau scolaire insuffisant nécessite une mise à niveau préalable (évaluation CASNAV).
- ⇒ Jeunes maîtrisant peu le français : besoin de cours de FLE avant toute inscription dans un cursus scolaire/professionnel. Manque de solutions notamment hors Marseille.
- ⇒ Décalage entre des prises en charge échelonnées durant toute l'année civile et le calendrier scolaire : à partir de janvier, il est très difficile d'inscrire des jeunes dans un cursus scolaire.
- ⇒ Manque de places dans les classes UPE2A.
- ⇒ Décalage entre la représentation qu'ont les jeunes des métiers et la réalité d'accès à ces derniers.
- ⇒ Difficultés d'intégration au sein des établissements.
- ⇒ Difficulté à articuler lieu d'hébergement et ressources scolaires et professionnelles : cela est particulièrement invalidant hors Marseille.
- ⇒ Difficulté des jeunes à se projeter dans le temps et anticiper les alternatives possibles en cas d'échec d'une des démarches entreprises. Le fonctionnement de la société d'origine est souvent sur ce point très éloigné de celui de la société d'accueil.
- ⇒ L'embauche de CIP pour l'ensemble du service (cinq ETP) contribue à renforcer et étayer le travail déjà mis en œuvre par les équipes éducatives.
- ⇒ L'hétérogénéité des profils des jeunes se retrouve en termes de profil scolaire. Aucune typologie ne permet de restituer intégralement la diversité de leurs profils mais trois types majoritaires peuvent être dégagés :
  - Jeunes ayant eu un parcours scolaire adapté à leur âge dans les pays d'origine : affectation en lycée général ou technologique ou professionnel, avec parcours individualisé dédié à l'acquisition de la langue française (UPE2A).

- Jeunes aux parcours scolaires très incomplets et dont les acquis scolaires se situent au niveau d'une fin de scolarité primaire.
- Jeunes n'ayant pas connu de scolarité dans les pays d'origine et dont la maîtrise de la lecture et de l'écriture est inexistante.

### ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ Lorsque la temporalité est très réduite, la pression est anxiogène, autant pour les jeunes que pour l'équipe éducative.
- ⇒ Lorsque les projets des jeunes sont irréalistes cela peut engendrer des frustrations et de la colère sur fond de représentations parfois faussées de la société d'accueil.
- ⇒ Des partenariats avec des personnes et/ou dispositifs proposant des cours de FLE et de l'aide aux devoirs seraient nécessaires.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Accompagner les jeunes vers le droit commun en matière scolaire et professionnelle de manière à les préparer à l'autonomie et l'insertion sociale et citoyenne (titres de séjour, indépendance financière...).
- ⇒ Réunir les conditions permettant l'inscription dans un parcours scolaire : maîtrise du français, niveau de base, compréhension des codes de la société d'accueil, etc.
- ⇒ Permettre l'accès à une formation qualifiante.
- ⇒ Proposer des solutions d'accompagnement individuel aux jeunes en situation de décrochage.
- ⇒ Favoriser des mouvements à l'intérieur du service lorsque l'éloignement géographique est un frein à l'accès à l'emploi/la formation qualifiante.
- ⇒ Dans l'élaboration du parcours du jeune, prendre en compte ses souhaits, ses capacités scolaires, sa situation administrative et le temps disponible pour sa formation.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2024

#### Évaluer le niveau scolaire

- ⇒ Procéder, dès l'arrivée du jeune, à une inscription scolaire auprès des services de l'Éducation nationale. Elle permettra aussi la réorientation scolaire en cas de mouvement géographique.
- ⇒ Faire procéder à l'évaluation du niveau scolaire par les services de l'Éducation nationale (CASNAV, CIO).

#### Construire le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle

- ⇒ Mener des entretiens avec le jeune afin de faire émerger ses souhaits en termes de formation et de qualification professionnelles.

- ⇒ Présenter au jeune les possibilités et les contraintes de son projet personnel de scolarisation (faisabilité) au regard de différents éléments :
    - Durée des formations par rapport à la durée probable de l'accompagnement ASE.
    - Sa situation administrative, notamment pour les projets de formation professionnelle.
    - Son niveau, ses capacités et sa marge de progression scolaire envisageable.
    - Possibilité et niveau de rémunération, débouchés et passerelles (pas d'admission automatique en bac pro à l'issue d'une réussite au CAP, etc.).
  - ⇒ Contribuer à la définition du projet de scolarisation avec les jeunes ne manifestant pas d'envie scolaire, en visant simultanément différentes prises de conscience :
    - Plus-value des apprentissages (lecture, écriture, etc.), de la méthodologie (assiduité, organisation du travail ou d'une série de tâches, respect d'une consigne, etc.) et du développement de soi (socialisation, altérité, etc.) apportés par la scolarisation.
    - Cadre légal et réglementaire d'accès au séjour régulier : la scolarité et la formation professionnelle sont des facteurs facilitants, comme l'absence de comportements délinquants ou illégaux par exemple.
  - ⇒ En cas de difficulté à établir un projet scolaire et/ou professionnel avec les jeunes, ou avec les allophones de plus de 16 ans, prendre rendez-vous avec le CASNAV, le CIO ou l'antenne départementale dédiée de la DSDEN, afin d'envisager des inscriptions temporaires dans des dispositifs conjoncturels, organisés par l'Éducation nationale.
  - ⇒ Valider le projet avec le jeune et le service gardien en prenant en compte les désirs, le niveau scolaire et linguistique, les places disponibles dans les établissements et filières, la nécessité d'autonomie à 21 ans, la difficulté de trouver un patron pour signer un contrat d'apprentissage.
  - ⇒ Procéder aux inscriptions scolaires, conformément aux éléments de projet.
- Suivre la scolarité des jeunes**
- ⇒ Vérifier le travail scolaire
    - Selon une périodicité établie en fonction des degrés d'autonomie, d'acquisitions et d'implication du jeune.
    - Par le biais des outils internes à l'Éducation nationale : cahier de texte interactif, bulletins scolaires, etc.
  - ⇒ Mettre en place des temps de soutien scolaire formalisés, portés par les équipes éducatives ou pédagogiques.
  - ⇒ S'impliquer auprès de l'élève dans sa scolarité :
    - Entretiens réguliers avec l'équipe enseignante.
    - Participation aux réunions parents-professeurs.
    - Echange d'informations pertinentes (dans le cadre des règles du partage d'informations à caractère secret) avec l'équipe enseignante.
  - ⇒ Inscrire le jeune aux examens permettant l'obtention :
    - Des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR 1 et 2).
    - Du Brevet Informatique et Internet (B2I).
    - De la formation Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1).
    - Des diplômes généraux proposés dans le cadre scolaire : Certificat de français général, Diplôme national du brevet/brevet professionnel, Diplôme initial de langue française le cas échéant, etc.
  - ⇒ Accompagner les jeunes vers les acteurs et dispositifs de l'insertion.
  - ⇒ Veille des CIP quant au respect du droit du travail (apprentissage, etc.).
  - ⇒ Inscription des jeunes dans les parcours de droit commun de l'insertion et de l'emploi.
  - ⇒ Travail régulier sur le projet professionnel : mise en lien avec les organismes *ad hoc* au vu des possibilités du territoire et de la situation administrative du jeune.
  - ⇒ Explications continues des droits et des devoirs dans le monde du travail.
  - ⇒ Explications du fonctionnement des formations en alternance.
  - ⇒ Accompagnement des recherches de stages et de contrats d'apprentissage.
  - ⇒ Accompagnement aux techniques de recherche d'emploi : aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, simulations d'entretiens professionnels.
  - ⇒ Travail sur les freins à l'insertion professionnelle : mobilité, savoir-être...
  - ⇒ Accompagnement vers des partenaires pour le soutien scolaire et le FLE si besoin.
  - ⇒ Développement et maintien du travail en réseau avec l'ensemble des partenaires : centres de formation, acteurs de l'insertion et de l'accompagnement socioprofessionnel et employeurs (apprentissage, etc.).
  - ⇒ Recherche d'hébergements permettant l'inscription dans le parcours professionnel.
  - ⇒ Mise en place d'informations collectives sur le monde du travail et ses réalités par les CIP.
  - ⇒ Accompagner physiquement le jeune, après en avoir discuté avec lui, lors de ses premières journées dans les lieux de pratique professionnelle, afin de :
    - Le mettre en confiance.
    - L'aider à se repérer géographiquement.
    - Se présenter au tuteur de stage et/ou au référent professionnel.

## ENJEU / INNOVATION 2024

- ⇒ Créer une plateforme numérique interne permettant la capitalisation des savoir-faire et connaissances de l'équipe pour éviter la perte d'informations et de temps.
- ⇒ Embaucher des intervenants FLE/aide aux devoirs si possible et/ou conventionner avec des partenaires (Groupe Raphael, Cap au Nord...).
- ⇒ Formaliser des partenariats institutionnels, et notamment avec le rectorat.
- ⇒ Identifier auprès des services ressources de l'Éducation nationale les formations et parcours scolaires mobilisables sur le territoire en maîtrisant :
  - Les critères d'admission et de niveau éventuels.
  - Les durées de chaque formation.
  - Les débouchés professionnels par type de formation.
  - Les éventuelles conditions administratives d'admission (stages, contrats d'alternance).
- ⇒ Rassembler ces informations dans un document accessible et exploitable par les professionnels et les jeunes, en veillant à sa mise à jour régulière.

## POINTS D'APPUI / PARTENARIAT

- ⇒ La motivation des jeunes : ils ont majoritairement envie d'étudier et de travailler.
- ⇒ Le bassin d'emploi marseillais offre des ressources mais hors Marseille les questions de mobilité sont récurrentes et invalidantes.
- ⇒ Partenariat avec CIO, Mission locale, CRIJ, Education nationale, centres sociaux (aide aux devoirs) ...
- ⇒ Partenariat SIGMA et TMS (en cours).
- ⇒ La délivrance par la DREETS de l'Autorisation provisoire de travail (APT), nécessaire à tout étranger mineur pour suivre une formation en alternance ou signer un contrat de professionnalisation, est de droit pour les Mineurs non accompagnés.
- ⇒ Le droit à scolarité des mineurs de plus de 16 ans.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Nombre de jeunes inscrits dans un établissement scolaire (UPE2A, CL, CAP...).
- ⇒ Nombre de jeunes inscrits dans le droit commun (Mission locale...).
- ⇒ Nombre de jeunes sortant avec un diplôme, un contrat d'apprentissage et/ou en emploi.



## ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ Mineurs non accompagnés confiés au Pôle par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Cet axe de travail représente une grosse part du temps des éducateurs car l'obtention des documents administratifs permettant aux mineurs non accompagnés de régulariser leur statut est primordiale pour leur futur et demande une compréhension fine du droit des étrangers et des mécanismes des différents pays.
- ⇒ Les retards ou blocages de dossiers engendrent beaucoup de stress et parfois de l'agressivité de la part du jeune qui considère alors que « son » éducateur est responsable de la situation.
- ⇒ Les demandes de documents dans les pays d'origine créent des disparités entre les jeunes : leur coût est variable, parfois très lourd, et de même pour les délais.
- ⇒ Malgré les efforts et l'obstination de l'équipe, il y a régulièrement des ruptures de droits, notamment si le jeune a un travail et devient majeur sans que la demande de titre de séjour n'ait pu aboutir (retards dans l'obtention des documents d'identité ou dossiers incomplets ou parfois même délais de la part de la préfecture). Pourtant une circulaire de septembre 2020 permet d'anticiper l'examen des demandes de ce public pour éviter ce type de ruptures. En outre, l'autorisation de travail obtenue avant la majorité évite les ruptures nettes du contrat de travail aux 18 ans...
- ⇒ Tous les jeunes ne s'impliquent pas de la même manière dans leurs démarches et cela peut causer des sentiments de dépendance.
- ⇒ La mise au net des situations administratives, ajoutée au suivi des cursus scolaires et professionnels à partir de niveaux très hétérogènes, et au suivi des hébergements (entretien du logement, budget...) occupent un temps considérable et fragmentent les plannings (beaucoup de rendez-vous) : cela peut parfois être au détriment de l'investissement dans la pure relation éducative, ce qui est dommageable pour les jeunes qui en auraient vraiment besoin et pour l'équilibre des professionnels.
- ⇒ La barrière de la langue peut représenter un frein dans l'accomplissement de certaines démarches.

## OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Expliquer les différentes possibilités en termes de régularisation de séjour à la majorité, dans une optique de stabilisation des situations personnelles, en insistant sur les conditions d'octroi de ces statuts, pour :
  - Limiter les inquiétudes inhérentes à l'attente de décision.
  - Faciliter l'élaboration des projets personnels.
- ⇒ Entamer les démarches administratives : collecte des documents d'identité manquants, inscriptions scolaires, recueil de témoignages éventuels, etc. :
  - Au plus tôt, et si possible en parallèle des premières évaluations de la situation individuelle.
  - En les resituant, auprès du jeune comme des professionnels, comme un des éléments constitutifs du projet et de l'accompagnement.
- ⇒ Soutenir le jeune dans la phase de préparation et d'instruction de sa demande.
- ⇒ Veiller à développer l'autonomie du jeune dans la perspective de ses futures démarches.
- ⇒ Étudier avec lui la possibilité d'introduire une demande d'asile pendant sa minorité, en fonction de sa situation individuelle, de son projet et de son choix.
- ⇒ Procéder aux demandes auprès des pays d'origine et aux démarches consulaires en France.
- ⇒ Préparer le jeune à la gestion de l'ensemble des démarches administratives dont il sera responsable une fois sorti du dispositif (titre de séjour, déclaration des revenus, CMU...).
- ⇒ Accompagner les jeunes dans la prise en compte des délais à respecter.

## MODALITÉS OPÉRATOIRES PROPOSÉES

- ⇒ Dès l'arrivée du jeune dans le service un point est fait sur l'état de son dossier pour :
  - S'assurer qu'il est en possession de toutes les traces des prises en charge, des décisions du juge des enfants, etc. Si des documents manquent, une demande doit être faite aux services compétents.
  - Vérifier s'il a déjà des documents d'identité.
- ⇒ Dans une deuxième phase, s'adresser aux pays d'origine pour obtenir les documents manquants chaque fois que nécessaire : cela entraîne des coûts et des attentes, notamment lorsqu'il n'y a aucune famille sur place pouvant prendre en charge une partie des démarches. Enfin, subsiste toujours le risque de recevoir des pièces non valables (falsifiées).
- ⇒ Dans une troisième phase, s'adresser aux ambassades/consulats pour constituer les dossiers : certaines ambassades sont très pointilleuses sur les pièces demandées et la forme des documents.

Si un dossier est incomplet, il faut plusieurs mois avant d'avoir un nouveau rendez-vous. Le montage est compliqué car les pièces demandées changent régulièrement et l'agent administratif en charge du dossier demande parfois des documents qui n'étaient pas mentionnés au préalable. Il est difficile d'obtenir des informations à jour : problèmes d'interprétariat, corps consulaires changeant les règles régulièrement, employés ne répondant pas aux questions, etc.

- ⇒ Accompagner physiquement les jeunes dans les consulats et ambassades : les trajets à Paris représentent une grosse charge dans les emplois du temps des éducateurs. Un partenariat avec une association parisienne permet de déléguer des tâches à des professionnels formés.
- ⇒ Une fois les pièces réunies, accompagner à l'obtention du titre de séjour.
- ⇒ Vérifier les pièces reçues tout au long du processus, y compris les documents délivrés par la préfecture (parfois sur les récépissés l'autorisation de travail a pu être omise par exemple).
- ⇒ Soutenir les jeunes tout au long de ces démarches particulièrement anxiogènes ; l'accompagnement dans les ambassades, s'il est chronophage et fatigant pour les éducateurs, est aussi un moment où des choses se disent et où se tisse une forte confiance.

## ENJEU / INNOVATION 2024

- ⇒ Renforcer le travail avec les juristes du Pôle pour les dossiers les plus complexes.
- ⇒ Formation en géopolitique pour mieux comprendre les enjeux relatifs aux pays d'origine.

- ⇒ Réfléchir à des voyages « groupés » à Paris : un éducateur accompagnant plusieurs jeunes.
- ⇒ Echanges de pratiques avec d'autres structures hébergeant des MNA.

## POINTS D'APPUI / PARTENARIAT

- ⇒ L'association CADE
- ⇒ L'équipe de juristes interne
- ⇒ L'association 3.LAB

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Evolution de la proportion de jeunes en possession d'un dossier complet à leur majorité et pouvant prétendre à un titre de séjour en préfecture (documents d'identité, formation qualifiante, compte en banque, CMU à jour, au moins une demande de titre de séjour en cours).
- ⇒ Nombre de jeunes ayant pu déposer un dossier de demande de régularisation avant leurs 18 ans (si les conditions sont réunies).
- ⇒ Proportion de jeunes correctement impliqués dans leurs démarches administratives : rendez-vous, compréhension, suivi des papiers, etc.



## PRÉPARATION À LA SORTIE

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ Mineurs et/ou jeunes majeurs non accompagnés confiés au Pôle par l'Aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ L'accèsion à la majorité et la perspective de la fin de l'accompagnement socioéducatif sont génératrices de stress, d'inquiétudes et d'incertitudes pour les jeunes.
- ⇒ C'est pourquoi nous nous inscrivons dans les dispositifs qui préparent à la majorité et à la fin de prise en charge, développons des outils adaptés à ces échéances et nous appuyons sur des partenariats permettant d'éviter des sentiments de rupture relationnelle à l'issue de l'accompagnement.
- ⇒ Le jeune devenu majeur doit être sollicité systématiquement sur le contenu et le déroulement de son projet personnalisé, dans une logique de prise de responsabilité quant à son avenir.
- ⇒ Le manque de places général en FJT et résidences sociales (particulièrement marqué hors Marseille) complique les situations.
- ⇒ Hors Marseille, la distance entre les rares structures existantes et les localisations scolarité/travail des jeunes est souvent un obstacle (manque de transport, horaires, etc.).
- ⇒ Difficultés pour une majorité de jeunes à projeter de manière réaliste leur niveau de vie dans les premiers temps de l'autonomie ; mauvaise évaluation de ce qu'est un budget.
- ⇒ Nous repérons des freins chez les jeunes à toute participation financière et lorsqu'ils ont des revenus (apprentissage, etc.) nos modalités ne sont plus adaptées (vêtue, nourriture, etc.) et entretiennent une forme de confusion/dépendance qui nuit à l'autonomisation.
- ⇒ La représentation de la société d'accueil reste souvent fantasmagique : sommes perçues à l'aune de la société d'origine et dissociées du coût de la vie en France, notamment en ce qui concerne le logement.
- ⇒ Certains n'intègrent pas la perspective de fin de prise en charge en dépit des entretiens et des informations données dès leur arrivée : la séparation est alors difficile.
- ⇒ Certains ne correspondent pas aux critères des FJT : problèmes de nature psychologique et/ou addictions notamment.

## ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ La profonde réorganisation du service appartement Marseille a permis de créer un véritable SAS entre la sortie d'un collectif et un FJT. Le temps passé dans un logement a été divisé par deux en 2022. Seules quelques situations au long cours subsistent.
- ⇒ Les jeunes ne sont pas tous prêts à vivre en logement autonome (gestion, entretien).
- ⇒ Notre accompagnement devrait les préparer davantage à l'autonomie financière : notre prise en charge, vécue comme un cocon, peut être contreproductive en termes d'autonomie.
- ⇒ Beaucoup de jeunes partis en FJT continuent à solliciter l'éducateur à leur arrivée dans ces lieux où la présence éducative est moindre.
- ⇒ Le décalage entre les projections et la réalité génère des frustrations, voire des colères, qui peuvent être relayées par des environnements communautaires ou militants.

## OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Accompagner les jeunes à l'autonomie en vue de leur insertion sociale et professionnelle, les responsabiliser, les informer sur le fonctionnement de la société française.
- ⇒ S'attacher à la compréhension et la levée des obstacles administratifs retardant l'entrée dans des structures adaptées.
- ⇒ Inscrire dans un parcours de soins permettant d'envisager le départ vers une structure adaptée et la séparation d'avec notre service.
- ⇒ Adapter les orientations (temps et espace) aux projets personnels et professionnels individualisés.
- ⇒ Préparer la majorité et la fin de prise en charge en favorisant la construction et la mobilisation des partenariats nécessaires à la fin de prise en charge.
- ⇒ Préparer et mettre en place un entretien individuel préparatoire à la mise en place d'un APJM permettant le maintien du suivi éducatif pour les jeunes devenus majeurs.

## MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

- ⇒ Informer dès le début de la prise en charge sur sa temporalité et la future séparation.
- ⇒ Systématisation du recours au DIPC, au règlement intérieur, au livret d'accueil, à la note de service sur les allocations servies. Réévaluer trimestriellement les DIPC.
- ⇒ Accompagner à la maîtrise autonome des démarches administratives : impôts, suivi médical, CAF, carte Vitale, CMU, renouvellement de récépissés...
- ⇒ Mettre en œuvre des ateliers pour expliquer les démarches administratives de base.

- ⇒ Veiller à l'entretien des appartements (éducateurs et maîtresse de maison) : apprendre à tenir et entretenir un appartement et une cuisine.
- ⇒ Sensibiliser les jeunes à la gestion d'un budget (étalement des dépenses et anticipation) : ménage, courses alimentaires, hygiène. Accompagner si besoin dans les magasins.
- ⇒ Faire un point de préparation à la majorité dès 17 ans et demi (CSE et éducateur référent) : établir une fiche SIAO, préparer le dossier Préfecture, travailler la demande APJM (objectifs...).
- ⇒ Systématiser un document détaillant le coût réel d'un appartement (électricité, eau, impôts...).
- ⇒ Organiser des rencontres avec les jeunes en appartement : rompre l'isolement, faire remonter les besoins et faire redescendre des informations et/ou des consignes (tous les 3 mois).

## ENJEUX / INNOVATIONS 2024

- ⇒ Informer les jeunes du coût du logement, y compris dans les appartements du Pôle.
- ⇒ Poursuivre l'application du principe de dégressivité des allocations servies.
- ⇒ Augmenter la participation financière à l'entrée dans un appartement (caution) pour se rapprocher de ce qui est demandé dans la vie réelle.
- ⇒ Elaborer un outil numérique informant sur les structures administratives et parties prenantes impliquées dans la gestion d'un logement autonome.
- ⇒ Mettre sur pied des ateliers de préparation à l'autonomie concrète : factures, comptes, etc.
- ⇒ Lorsque les jeunes ont des revenus (insertion professionnelle...), systématiser les ouvertures de dispositifs d'épargne.
- ⇒ Elaborer un livret de sortie récapitulatif des adresses et sites Internet utiles : santé, services publics (emploi, logement...), associations solidaires (Restos du cœur, FLE) et accès aux droits.
- ⇒ Mettre en œuvre des Conseils jeunes (à terme aller vers de la pair-aidance).
- ⇒ Formaliser des partenariats en matière de soins

psychiques et d'addictions.

- ⇒ Avec l'aide du factotum du service, sensibiliser aux petits travaux (exemple des Castostages de Castorama, gratuits avec carte de fidélité : plomberie, etc.).
- ⇒ Développer également des logiques de transmission d'information entre les jeunes eux-mêmes et avec des jeunes accompagnés devenus majeurs.
- ⇒ Favoriser le maintien de liens entre les sortants et les professionnels.
- ⇒ Remettre au jeune, contre un récépissé, dans un dossier solide, l'ensemble des pièces administratives dont il peut demander la communication :
  - Copies des décisions judiciaires et administratives concernant l'accompagnement.
  - Bulletins et évaluations scolaires, diplômes, etc.
  - Copie du dossier médical.
  - Documents et effets personnels.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

- ⇒ FJT, Mecs, Mission locale, CIO, Cité des métiers, CRIJ, Maison de l'apprenti, Bibliothèques (sensibilisation), Imaje Santé, PASS...

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Nombre de sorties effectives avant 21 ans (âge limite de notre autorisation) et notamment dans la vingtième année.
- ⇒ Révisions trimestrielles du DIPC et du PP.
- ⇒ Nombre de dossiers complets à 18 ans et demi.
- ⇒ Proportion de dispositifs d'épargne effective sur les revenus.
- ⇒ Une prise en charge effective dans les problématiques d'addictions et de soins psychiques.
- ⇒ Degré d'acquisition de l'autonomie : proportion de remarques encore à faire sur l'hygiène, l'alimentation, le budget.
- ⇒ Proportion de démarches administratives et médicales effectuées de manière autonome.

# ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES APA





# ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ATYPIQUES - APA

## PÉRIMÈTRE DE L'AUTORISATION, MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

En 2021, le service a obtenu, via une extension de l'autorisation de la MECS Mineurs non accompagnés, une reconnaissance de son action dans le champ de la prise en charge d'un public atypique, à hauteur de 22 places, réparties entre Marseille, Arles, Istres et Miramas.

- 20 places d'accueil et hébergement d'un public ASE dit atypique, âgé de 15 à 19 ans.
- 2 places d'urgence pour mise à l'abri ponctuelle et temporaire de ce public.

Les bases de service se situent respectivement à :

- Marseille : 35 boulevard de Briançon - 13003.
- Istres : Avenue Boulingrin - 13800.

## Des moyens humains

Nous avons été autorisés à compléter notre organigramme par la création d'un poste équivalent à une direction de service. Il s'agit là de consolider les strates d'intervention et de donner à ce service tous les registres hiérarchiques souhaitables pour un meilleur accompagnement des jeunes, une parfaite information/concertation avec les partenaires et une continuité globale des activités du service.

- 0,5 ETP Chargé de direction sous la responsabilité du DGA du pôle Prise en charge de mineurs ASE
- 1 ETP chef de service éducatif
- 10 ETP éducatifs :
  - 6 à Marseille ;
  - 4 hors Marseille ;
  - 3 surveillants de nuit mobiles ;  
(Nous proposons de renforcer ces postes dans la perspective de l'acquisition d'un lieu regroupant 4 à 5 hébergements (dans le cadre de la résorption des places hôtelières).
  - 1 psychologue clinicienne mobile ;
  - 1 infirmier diplômé d'Etat.

L'ensemble de l'équipe prend en charge les jeunes, mineurs comme majeurs.

## UNE DOCTRINE D'INTERVENTION EN MOUVEMENT CONTINU

La plus-value du service est de proposer un modèle de prise en charge différencié des modes habituellement en vigueur dans les structures de type MECS et qui n'ont pas convenu aux jeunes que l'on oriente vers nous.

L'objectif étant alors de stabiliser ces parcours de manière à mettre un terme à l'enchaînement des dispositifs d'hébergement.

Il s'agit ensuite de mettre à profit cette stabilisation pour avancer dans la construction d'un parcours adulte ultérieur adapté aux souhaits / potentialités / freins de chacun des jeunes et en accord avec eux. Il s'agit bien d'une prise en charge globale, sur la base d'une équipe multidisciplinaire qui a bénéficié en 2023 de l'intégration d'une psychologue à plein temps. Sa démarche de terrain vient utilement compléter l'action de l'équipe éducative, de l'infirmière et des veilleurs de nuit dont la mobilité permet une intervention 24h/24 en cas de besoin.

Nous avons suffisamment de recul pour corrélérer la souplesse de notre prise en charge éducative avec le fait que les jeunes en rupture que nous accueillons restent majoritairement dans le service.

C'est sur la base de ce premier constat que nous poursuivons la modélisation d'une intervention mêlant prises de risque éducatif assumées, constitution d'un filet éducatif de sécurité autour des jeunes et seuil de tolérance élevé... tout en travaillant à la formalisation d'outils de suivi.

L'équipe éducative poursuit en marchant la construction d'une expertise des modes pédagogiques adaptés à ce public. Nous mesurons les points de vigilances inhérents à nos choix et nous les partageons

avec nos partenaires afin de ne pas rester seuls face aux situations les plus complexes et d'activer les compétences et responsabilités de chacun des acteurs impliqués, aux meilleurs moments. Ainsi, les notes d'incident s'inscrivent-elles, par exemple à présent dans une continuité de la prise en charge : elles sont transmises systématiquement aux inspecteurs Enfance famille et communiquées aux jeunes. Nous formalisons ainsi une forme de première limite aux débordements dont ces jeunes sont malheureusement (parfois, souvent...) coutumiers, tant est forte leur difficulté à vivre la frustration d'un « non » pourtant indispensable et structurant et ancienne leur habitude de réagir ainsi. C'est pourquoi avec bienveillance mais rappel du cadre, voire souvent de la loi, l'équipe éducative a franchi une étape importante et posé la possibilité d'une échelle de sanctions en tant qu'une graduation, voire une limite. Cette étape permet de nous inscrire par ailleurs dans une réflexion partenariale portée par le Conseil départemental quant à la gestion de l'urgence et des cas dits complexes. Nous souhaitons y jouer un rôle et partager notre expérience. Surtout nous souhaitons nous saisir de cette opportunité pour mobiliser de nouvelles ressources et affiner nos partenariats de manière à partager les limites que nous observons (notamment les cumuls troubles psychiques/addictions et délinquance) avec les autres acteurs de l'aide sociale à l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse et la pédopsychiatrie.

## DES MODALITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉVOLUTION

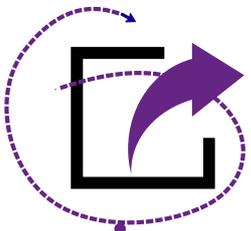
Concernant nos modalités d'hébergements, 2024 signe une évolution puisque nous augmentons notre capacité d'hébergement en appartements.

Cependant, les jeunes que l'on nous confie ne sont pas tous suffisamment autonomes pour ce type d'hébergement ; mais la loi n'autorisant que deux mois en hôtel, pour cause d'urgence ou de repli temporaire, il nous faut définir de nouvelles modalités.

En effet, l'expérience nous invite à repousser l'idée d'un collectif trop proche des modalités traditionnelles d'une MECS que la plupart de ces jeunes, issus d'un parcours de ruptures institutionnelles, risquent de rejeter comme ils l'ont déjà fait antérieurement.

C'est pourquoi nous cherchons activement un espace hybride entre petit collectif et appartement autonome, sous la forme d'un immeuble où nous pourrions proposer des studios indépendants assortis d'un espace collectif ou pour le moins d'un appartement réservé à l'équipe éducative, aux surveillants de nuit et à une possibilité de se rassembler pour des activités ou des repas pris en commun.

La difficulté à trouver cet espace est telle que nous sommes dans l'obligation de renouveler en 2024 cet enjeu déjà identifié dans le projet 2023.



# LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 2024 DU SERVICE ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES SERA LA SUIVANTE :



## AXES DE TRAVAIL

- Accueil et accompagnement de mineurs dits « atypiques »
- Evolution des modes d'hébergement
- Enjeux pédagogiques 2024



## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE MINEURS DITS « ATYPIQUES » & HÉBERGEMENT D'URGENCE

**LOCALISATION :** Marseille / Arles / Istres / Miramas

### MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À L'HÉBERGEMENT DE CES PUBLICS

#### Marseille

- ⇒ 5 appartements
- ⇒ 5 chambres d'hôtel (progressivement remplacées par des appartements « regroupés »)
- ⇒ 2 appartements hôtel

#### Hors Marseille

- ⇒ Arles 1 appartement
- ⇒ Istres 1 appartement  
2 appartements hôtel  
1 chambre d'hôtel
- ⇒ Miramas 1 appartement

### PUBLIC CIBLÉ

- ⇒ Garçons ou filles issus de l'ASE, âgés de 15 à 19 ans et orientés par l'ASE par l'intermédiaire des MDS de l'ensemble des Bouches-du-Rhône.
- ⇒ Jeunes auxquels la vie en collectivité ne convient pas et/ou qui ont épuisé de nombreux placements (familles d'accueil/Mecs...).
- ⇒ Jeunes avec troubles du comportement/carences

éducatives marquées et/ou conduites addictives et/ou conduites prostitutionnelles.

### CRITÈRES DE VIGILANCE DANS LA TYPOLOGIE DU PUBLIC

#### L'âge

Les modes d'hébergement actuel, leur éclatement géographique et le projet du service sont conçus pour un public déjà entré dans l'adolescence.

#### Troubles de type psychiatrique et non adhésion aux soins

L'accompagnement d'un public souffrant de troubles psychologiques sévères, ou moins sévères mais caractérisés et assortis d'un refus des soins, demande une contenance constante et spécifique que le projet de service ne prévoit pas et pour lequel nous ne sommes pas outillés. Il nous est arrivé de constater un développement des troubles de cette nature au lieu de la stabilisation espérée.

#### Contexte environnemental dans lequel a grandi l'enfant

L'enfant dont une grande partie de la vie s'est déroulée dans un milieu familial, qu'il soit biologique, adoptif ou d'accueil, peut vivre, à l'admission dans notre service, une répétition de la rupture d'origine et des sentiments d'abandon plutôt qu'une sensation de sécurité.

## OBJECTIFS DE LA MISSION

- ⇒ Fidéliser les jeunes de manière à ce qu'ils rompent avec le processus de mise en échec systématique des projets éducatifs proposés, comme ils l'ont fait auparavant (ruptures institutionnelles répétées).
- ⇒ Etablir le contact de manière contenante mais non intrusive, faire naître un minimum de confiance et conserver ce lien de manière à ce que les jeunes restent, ou reviennent après une fugue par exemple.
- ⇒ Créer les conditions permettant la poursuite d'un projet de vie autonome ou une orientation adaptée, toujours en accord avec le jeune.
- ⇒ Créer les conditions d'un accès au droit commun : démarches, santé, loisirs...
- ⇒ Accompagner l'insertion professionnelle dès que cela est possible : les objectifs sont adaptés aux besoins et à la réalité de chaque jeune, de manière à les inscrire dans des perspectives réalistes mais choisies.

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

- ⇒ Accompagnement éducatif renforcé : 20 jeunes pour 10 travailleurs sociaux
- ⇒ Mise en place d'astreintes cadres les soirs de semaines et les weekends : gardes à vue, crises d'angoisse, fugues... il est indispensable de pouvoir prendre des décisions à toute heure, avec l'appui des veilleurs de nuit du Pôle Prise en charge de mineurs ASE (MNA - MECS).
- ⇒ Présence éducative assurée le dimanche pour les jeunes souhaitant effectuer une sortie pédagogique, échanger sur divers sujets ou ayant besoin d'une aide à la gestion et tenue de l'appartement... ces présences sur des créneaux de moindre sociabilité permettent de resserrer les liens éducatifs et de confiance avec ce public.

## MODALITÉS OPÉRATOIRES

- ⇒ Avant l'arrivée du jeune, temps d'échange entre le service et l'ASE.
- ⇒ Entretien d'entrée effectué entre le jeune et l'équipe éducative : explication du fonctionnement du service et accord sur la localisation de l'hébergement.
- ⇒ Passages quotidiens pendant la première semaine, toujours annoncés au jeune. Respect de son espace privé, pas d'intrusion dans la chambre sans rendez-vous préalable.
- ⇒ Passée cette première phase, lorsque le lien est créé et que des pistes d'accompagnement ont été posées, l'équipe adapte la fréquence des passages et coups de téléphone à chacun des jeunes : le but est bien d'être présents, mais d'éviter qu'ils se sentent « harcelés ».
- ⇒ Présentation de la psychologue du service en

tant que membre de l'équipe.

- ⇒ Mise en place d'entretiens cliniques individuels avec la psychologue lorsque les jeunes le souhaitent, au bureau ou en dehors des locaux.
- ⇒ Privilégier des passages/présences sur les temps de repas car ce plaisir partagé est propice à l'apaisement et aux confidences.
- ⇒ Accompagnement vers l'autonomie en matière de tenue d'un hébergement/logement : hygiène, courses, ateliers cuisine. Lorsque les jeunes sont hébergés en hôtel, les repas sont livrés quotidiennement par des prestataires extérieurs.
- ⇒ Projet éducatif : la priorité demeure souvent l'acquisition des bases en termes d'hygiène corporelle, de tenue d'un hébergement/logement, d'évolution de l'estime de soi et du bien vivre ensemble.
- ⇒ Ensuite, l'équipe éducative réfléchit avec le jeune en vue de son intégration sociale / insertion professionnelle.
- ⇒ Activités pédagogiques sous forme de sorties individuelles et parfois collectives (groupe restreint) : cinéma, parc d'attractions, base de plein air du Frioul (Groupe addap13), randonnées, karting, trampoline, repas éducatifs...
- ⇒ Accompagnement physique aux démarches administratives et liées à la santé.
- ⇒ Accompagnement par la psychologue aux urgences psychiatriques lorsque c'est nécessaire.
- ⇒ Echange et/ou lien avec les familles en fonction des situations (relation toxique, incarcération ou encore décès d'un parent...), l'important étant d'être en accord avec le désir du jeune et avec les services de l'ASE qui connaissent souvent les familles.
- ⇒ Point en équipe le vendredi matin avec la psychologue.

### *Postures pédagogiques communes à l'ensemble de l'équipe*

- ⇒ Pas de référence éducative instituée ni figée : souplesse et adaptation de la part de l'équipe, même si le jeune peut en profiter pour tester les limites. Cela suppose une bonne communication interne, des outils de liaison opérationnels et une cohérence technique.
- ⇒ Respect de la temporalité de chaque jeune.
- ⇒ Seuil de tolérance élevé, rappels du cadre en verbalisant l'intérêt du jeune plutôt que le « règlement ».
- ⇒ Acceptation des phases d'humeur, de démotivation et de mauvaise gestion des frustrations par le jeune : l'agressivité peut se tourner vers le membre de l'équipe présent mais cela est entendu comme un symptôme et décrypté ensuite avec la psychologue.
- ⇒ Accueillir ce qui vient et verbaliser ses propres limites et compétences lorsque la limite de l'édu-

catif semble atteinte. Donner du cadre sans enfermer ni exclure.

- ⇒ Toutefois posture contenant de rappel de la loi et des limites au-delà desquelles elle doit s'appliquer (possibilité de dépôt de plainte) dont les atteintes aux biens et aux personnes.
- ⇒ Elaboration d'un système de communication des événements indésirables ou des incidents.
- ⇒ Réflexion quant à l'élaboration d'un cadre de sanctions graduées et son opportunité.

## PARTENARIAT

- ⇒ Collaboration étroite avec les équipes ASE, MDS, MDA, PJJ, Missions locales...
- ⇒ Lien avec les associations et vacataires complétant notre intervention, en fonction des projets éducatifs personnalisés : RESADOS, Daveqe, USIA, Amicale du Nid, Autres Regards, Planning

familial, CMP, Culture du cœur, ARPEJ, le Tipi, le Refuge....

## INDICATEURS D'ÉVALUATION DE LA MISSION

- ⇒ Proportion de jeunes ayant adhéré à notre accueil : taux de fugues et départs volontaires, etc.
- ⇒ Réduction du nombre de passages à l'acte et de dégradations.
- ⇒ Proportion du nombre de sorties vers un projet de vie autonome ou des solutions adaptées avec l'accord du jeune.
- ⇒ Stabilisation de l'équipe.



## EVOLUTION DES MODES D'HÉBERGEMENT

**LOCALISATION :** Marseille / Arles / Istres Miramas

La loi Taquet entrant en vigueur, nous travaillerons à mettre le service en conformité avec la loi (logique de résorption des places en hôtels) tout en tenant compte de notre expérience de ce public. Nous modéliserons nos modalités d'hébergement de manière à rompre avec les prises en charge antérieures, surtout dans la première phase d'accueil, et en instaurant une notion de parcours interne vers l'autonomie, en fonction des évolutions de chaque jeune (individualisation de la prise en charge).

### HÔTEL ET APPART HÔTEL - *Gestion de l'urgence et évaluation du niveau d'autonomie*

- ⇒ Le fait que ce type d'hébergement ne soit pas relié à des locaux institutionnels peut donner un sentiment de liberté à des jeunes ne supportant pas le collectif ; cette « rupture » est souvent bénéfique dans le premier ressenti du jeune et contribue à sa fidélisation dans le service, objectif central de la mission, dont découlent les autres.
- ⇒ Le séjour en hôtel permet d'observer les jeunes et de déterminer leur degré d'autonomie pour imaginer ce qui leur conviendrait le mieux, en accord avec eux, dans une logique de parcours. Cette présentation dynamique de leur séjour induit en douceur la notion de projection.
- ⇒ La localisation éclatée de ce type d'hébergement permet d'éviter les tensions liées à la vie en groupe, que la majorité des jeunes accueillis ont fuie d'une manière ou d'une autre.
- ⇒ L'appart-hotel représente une transition pertinente entre l'hôtel et un appartement, permettant d'augmenter (et de tester) l'autonomisation des personnes grâce à la kitchenette. D'un point de vue éducatif cela permet de les accompagner en cuisinant avec eux et en faisant les courses : cuisine saine, budget, moments partagés, organisation, anticipation...

### STUDIOS REGROUPÉS

*Modélisation proposée : « un chez soi dans un chez nous » qui concilie contenance, disponibilité éducative, collectif et autonomie*

- ⇒ Dans un même immeuble, proposer 4 à 6 chambres équipées de sanitaires et d'équipements autonomes en matière de cuisine (type résidence étudiante).
- ⇒ Mettre à disposition dans le bâtiment des espaces communs : cuisine, salle à manger, salle de détente et espaces/bureaux adaptés aux entretiens éducatifs individuels ainsi qu'un local infirmier.

- ⇒ Un extérieur serait une plus-value appréciable : détente, canalisation des énergies, petites activités collectives.
- ⇒ Pour travailler sur l'autonomie et ne pas reproduire des modèles enfermants ou jugés tels antérieurement, il faut veiller à un accès facile en transports en commun.
- ⇒ Toutefois à Marseille, le lieu gagnerait à être un peu excentré du centre-ville où la proximité des réseaux de trafic peut être impossible à gérer pour les jeunes.

### *Améliorations attendues par rapport à la situation actuelle*

- ⇒ Proposer une présence éducative continue permettant davantage d'échanges, y compris informels, qui sécurisent, rassurent et font avancer l'accompagnement : c'est bien une réelle nécessité avec ce public.
- ⇒ Laisser la possibilité aux jeunes de solliciter les adultes de manière spontanée et informelle hors du cadre de l'urgence habituel actuellement (téléphone lorsqu'ils sont angoissés, ou problème matériel, etc.) tout en adaptant des limites progressives (travail sur la frustration, mais en douceur et de manière individualisée et ré ajustable).
- ⇒ Créer les conditions de dynamiques de groupes, sans les imposer, car les repas pourraient être préparés et pris en autonomie pour ceux qui en ressentent le besoin. Mais la possibilité du collectif permet aussi de travailler sur les difficultés qu'il leur pose pour les faire cheminer dans leur relation à l'autre.
- ⇒ Proposer davantage d'activités sportives, culturelles ou artistiques sur la base de ce collectif : ceci est d'autant plus nécessaire que la majorité des jeunes, tout au moins dans un premier temps, ne peut pas intégrer un dispositif de droit commun type formation/emploi.
- ⇒ Mieux rentabiliser le temps des éducateurs en regroupant plus facilement des démarches avec plusieurs jeunes par exemple.
- ⇒ Possibilité de mobilités internes entre Marseille et hors Marseille en fonction des évolutions.

### APPARTEMENT EN DIFFUS ET EN QUASI AUTONOMIE

- ⇒ Il s'entend généralement suite à l'appart hôtel dans notre logique de parcours interne et d'acquisition de l'autonomie.
- ⇒ Il permet de tester la capacité du jeune à vivre réellement seul et de travailler davantage sur l'entretien d'un lieu de vie et du budget afférent (montrer les factures, etc.) de manière à sécuriser le parcours ultérieur.
- ⇒ Il permet une évaluation conjointe éducateurs/jeune, explicite et permettant de choisir ensemble à partir d'une base objectivable des solutions d'orientation acceptables par le jeune mais toujours réalistes.



## DEUX ENJEUX PÉDAGOGIQUES MAJEURS EN 2024

**LOCALISATION :** Marseille / Arles / Istres  
Miramas

### AMÉLIORATION DANS LA PRISE EN COMPTE DES PROBLÉMATIQUES DE SOIN ET AFFINEMENT DE LA CLINIQUE ÉDUCATIVE

La psychologue est à présent intégrée au service à temps plein, ce qui permet

- ⇒ Davantage de suivis psychologiques et d'entretiens de soutien mais aussi des entretiens motivationnels ciblant les problèmes d'addiction.
- ⇒ Des groupes de parole, en binôme ou pas avec un éducateur.
- ⇒ Des ateliers collectifs de prévention en santé mentale en lien avec notre IDE : travail sur les représentations sur les psychologues et ce que représente le fait d'aller en voir un, gestion du stress et de l'anxiété, affirmation de soi, conduites à risques et addictions, relation aux autres... le collectif permet à chacun de se confronter aux autres et de se resocialiser en offrant un espace d'expression autre que le face-à-face et l'individuel.
- ⇒ La participation à des activités éducatives pour adapter les modalités de rencontre et de travail

psychique en fonction des individualités.

- ⇒ La participation au travail réflexif avec l'équipe, tant sur le fonctionnement du service que sur la prise en charge des jeunes : outiller les éducateurs au regard clinique sur les situations.
- ⇒ Un avis clinique transmis aux MDS à différentes étapes du parcours éducatif.
- ⇒ La participation aux réunions de synthèse avec les partenaires extérieurs.
- ⇒ Rédaction plus fréquente de notes cliniques et de synthèses utiles pour les partenaires et notamment les services de l'ASE qui confient ces jeunes au service.

### IMPLICATION DES JEUNES DANS LEUR PRISE EN CHARGE

- ⇒ En conformité avec la loi 2002-2, mettre en place un processus de consultation des jeunes sur les modalités de leur prise en charge : boîte à idées, questionnaires, sessions collectives autour de leurs souhaits vis-à-vis du mini-collectif et autres modalités d'hébergement.
- ⇒ Formaliser leur position d'acteur de leur accompagnement.
- ⇒ Alimenter l'équipe éducative pour permettre des mises en œuvre et/ou réajustements auxquels les jeunes sont susceptibles d'adhérer.
- ⇒ Préparer la sortie / réorientation / éviter les sorties sèches.

# **ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCEE - AEMO R**





# SERVICE ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCÉE

## PRÉAMBULE

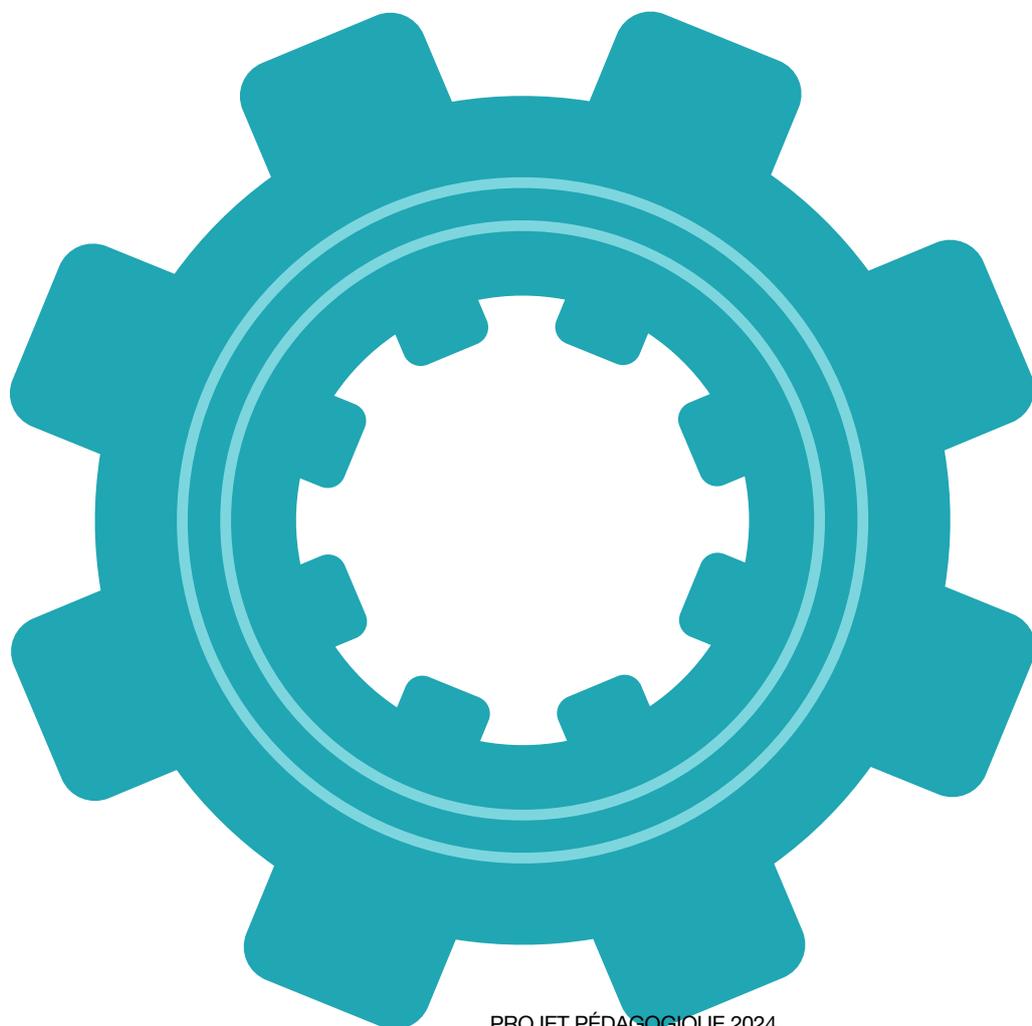
**Le service AEMO-R du Groupe addap13 est créé depuis juin 2023.**

**Les premières mesures sont intervenues en septembre et un premier bilan a permis de décrire des premiers résultats.**

**2024 sera donc la première année pleine en termes d'exercice et de nombre de mesures.**

**Aussi mesurerons-nous par la pratique la validité des principes d'action que nous avons souhaité décliner en répondant à l'appel à projet. De même, nous aurons l'opportunité d'évaluer la pertinence et l'opérationnalité des choix organisationnels et pédagogiques que nous avons décrits dans le projet de service et dont l'on retrouvera les grandes lignes dans la fiche ci-dessous.**

A ce stade, la déclinaison opérationnelle 2024 de notre service consiste à mettre en œuvre la mission et a vocation à être affinée dans la suite de notre cheminement.





## MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

**LOCALISATION :** Marseille et hors Marseille (Bouches-du-Rhône)

Le service est habilité à exercer 150 mesures réparties comme suit :

- ⇒ 100 mesures dépendant du ressort du tribunal pour enfants de Marseille,
- ⇒ 40 mesures dépendant du ressort du tribunal pour enfants d'Aix-en-Provence,
- ⇒ 10 mesures dépendant du ressort du tribunal pour enfants de Tarascon.

### PUBLIC CIBLÉ

Le service est habilité à accompagner les jeunes de 9 à 15 ans et leur famille.

⇒ **Concernant les mineurs**

Il s'agit d'une population de préadolescents et adolescents en situation de marginalisation profonde et de rupture familiale. Ils peuvent être déscolarisés ou en grande difficulté scolaire. Ils montrent des signes de troubles du comportement ou du caractère. Leur capacité à gérer le cadre et les frustrations est mise à mal par des carences éducatives qui provoquent des réactions inadaptées de rejet de l'autorité, pouvant aller jusqu'à de la violence. L'errance psychique peut être accompagnée par une errance physique et des ruptures du lien peuvent être observées.

⇒ **Concernant les familles**

Les difficultés qui inscrivent la famille dans une mesure éducative peuvent être multiples et sont rarement isolées. Nous pouvons citer des difficultés sur le plan de l'emploi, de la santé, des conduites addictives, des conflits voire des violences dans le couple, etc., créant un environnement peu favorable aux enfants. Les parents sont alors dans l'incapacité de proposer à leurs enfants un cadre éducatif sécurisant et favorisant leur bon développement. Ils se retrouvent dans une situation d'incapacité à exercer leur autorité parentale.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- ⇒ Entre 2014 et 2020, la prescription judiciaire de mesures d'assistance éducative en milieu ouvert a augmenté de 28 %. En parallèle, les délais d'attente avant l'exécution d'une mesure d'AEMO étaient, en 2021, de plus de six mois. Enfin, la part de mesures dites « intensives » ou « renforcées » était très faible jusqu'à 2023, ne représentant que 21 mesures sur les presque 4 000 prononcées chaque année.
- ⇒ Le département des Bouches-du-Rhône présente un très fort taux de judiciarisation des situations, contrevenant au principe de subsidiarité de l'action judiciaire au détriment de l'action administrative. Cela vient démontrer une difficulté d'adhésion des familles aux mesures éducatives entraînant des difficultés à travailler avec les pa-

rents vers la recherche de solutions pour leur enfant. Cette adhésion apparaît pourtant centrale dans la réussite des objectifs fixés par la mesure.

### ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ Les tensions autour du dispositif d'action éducative en milieu ouvert peuvent entraîner plusieurs conséquences :
  - Une possible dégradation des situations familiales en cas d'inexécution ou d'exécution tardive d'une mesure.
  - Une perte de chance du jeune et de sa famille de voir la situation s'améliorer. En effet, la précocité et l'intensité des mesures sont souvent des facteurs forts de leur réussite.
  - Des présences trop faibles auprès des jeunes et des familles, ne permettant pas de travailler les objectifs fixés par les mesures.
- ⇒ Les difficultés d'adhésion des familles aux mesures qui les concernent viennent complexifier le travail éducatif. Le soutien à la parentalité est l'un des axes majeurs des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert.
- ⇒ Les publics concernés par l'AEMO Renforcée, de par leurs parcours institutionnels déjà importants, peuvent pâtir fortement des délais trop longs d'exécution des mesures et des présences parfois trop peu régulières des éducateurs. Une dégradation des situations peut alors être constatée.

### OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE SERVICE

- ⇒ Veiller au maintien de l'enfant dans son milieu d'origine en travaillant pour éliminer tout danger.
- ⇒ Apporter aide et conseils à la famille afin de la soutenir pour surmonter les difficultés, en s'inscrivant dans les droits des usagers.
- ⇒ Apporter une aide individualisée aux mineurs, même si la mesure concerne l'ensemble d'une fratrie.
- ⇒ Suivre le bon développement de l'enfant.
- ⇒ Mettre en exergue les ressources de la famille : valoriser, soutenir et développer les compétences parentales.
- ⇒ Inscrire l'enfant et sa famille dans un réseau partenarial et faire le lien, en qualité de tiers, avec ces instances (scolaire, soin, administratif...).

Notre accompagnement renforcé permettra d'assurer une présence intensive auprès des jeunes et de leur famille. L'objectif final de la mesure doit être la mainlevée de cette dernière et un retour au droit commun signifiant la résolution des difficultés familiales. En dehors des situations pour lesquelles une mainlevée serait possible, l'accompagnement intensif doit permettre de travailler une dynamique positive avec le jeune et la famille, afin de basculer à terme sur des mesures éducatives classiques.

## MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2024 POUR INTENSIFIER

### L'ACTION ÉDUCATIVE

#### Une équipe pluridisciplinaire

- ⇒ Il s'agit de proposer la mise en commun de plusieurs compétences détenues par des professionnels aux champs d'action complémentaires. Ceci permet de proposer à l'enfant et à sa famille une prise en charge la plus globale possible mais aussi la plus proche des besoins qui auront été repérés (attendus de la décision du juge des enfants, besoins repérés lors de l'évaluation et besoins exprimés par le mineur et sa famille).
- ⇒ Cette équipe sera composée d'éducateurs spécialisés ou assistants sociaux, techniciens de l'intervention sociale et familiale, psychologue, personnels soignants et agent administratif.

#### Des ratios éducatifs permettant une présence très régulière auprès des jeunes et de leur famille

- ⇒ Pour répondre à la nécessité de multiplier les temps de rencontre auprès des usagers, nous faisons le choix de proposer un nombre limité de mesures par travailleur social. Chaque personnel éducatif sera ainsi chargé de 10 à 12 mesures.
- ⇒ Afin d'assurer la meilleure continuité possible du service et garantir la pluralité des regards, un système de coréférence sera mis en place. Pour cela des binômes éducatifs seront instaurés et chaque personnel éducatif sera coréférent des mesures de son binôme.
- ⇒ Les TISF, personnels soignants et psychologue sont quant à eux considérés comme des fonctions ressources intervenant sur sollicitation des travailleurs sociaux et chefs de service pour répondre à des besoins spécifiques.

#### Une organisation souple du temps de travail

- ⇒ L'objectif étant de proposer des réponses éducatives les plus réactives, souples, diversifiées et régulières dans le temps, le service organisera les temps de travail de ses professionnels de manière à ce qu'ils assurent différents types de présence, en journée, en début de soirée et en weekend. Cette organisation a vocation à s'adapter aux besoins de chaque famille.
- ⇒ Les plannings feront apparaître des temps de permanence sur les différentes bases de service, des temps de rencontres individuelles à domicile ou à l'extérieur et des temps d'actions collectives.
- ⇒ Une astreinte sera mise en place afin de répondre aux potentielles urgences, notamment après 20 h et en weekend. Le service se propose de mobiliser en cas de besoin des ressources internes préexistantes, telles que les surveillants de nuit « mobiles » du service Mise à l'abri pour évaluation et des MECS.

#### Une diversité de réponses éducatives

- ⇒ Afin d'apporter une réponse adaptée, individualisée et en cohérence, d'une part avec les atten-

us de la décision judiciaire, et d'autre part avec les besoins évalués et/ou exprimés, le service proposera des réponses éducatives diversifiées.

- ⇒ Il s'agit tout d'abord d'organiser des actions éducatives individuelles à destination de l'enfant seul, des parents seuls, ou de la famille au sens large.
- ⇒ Il est ensuite question de mettre en œuvre des actions collectives de socialisation et d'inscription positive dans le territoire.
- ⇒ La phase d'évaluation permettra d'affiner les différentes réponses éducatives à mobiliser.

### POINTS D'APPUI / PARTENARIAT

- ⇒ La mobilisation de ressources partenariales doit permettre d'associer des acteurs aux compétences et champs d'action multiples qui viendront renforcer la stratégie éducative mise en place pour répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille.
- ⇒ En premier lieu, nous envisageons de travailler de concert avec les institutions fréquentées habituellement par la famille. L'Education nationale et les services sociaux sont notamment des acteurs menant une action éducative et sociale quotidienne auprès des enfants et des familles. Dès lors, il peut s'agir de les rencontrer afin de mesurer, dans leurs champs, les difficultés repérées mais aussi de mobiliser leurs ressources en tant qu'actions complémentaires aux actions éducatives menées par le service. Par exemple, mobiliser l'association sportive d'un collège peut favoriser la socialisation d'un jeune dans cet environnement.
- ⇒ Concernant les services sociaux (MDS, CAF, etc.), le lien établi entre les professionnels servira à inscrire les parents dans la résolution de problèmes sociaux, administratifs ou financiers, parfois sources de tensions intrafamiliales.
- ⇒ En second lieu, le tissu associatif étant riche sur l'ensemble des communes du département, les centres sociaux et les services municipaux d'animation représentent de fait des partenaires de proximité. Il s'agit de repérer et contacter les structures communales et/ou les associations locales pour faciliter l'accès des jeunes et des parents aux actions socioéducatives qu'elles mènent. Outre le fait de permettre à la cellule familiale de se voir proposer des activités souvent structurantes, cela favorise son inscription positive dans le tissu social du territoire.
- ⇒ Enfin, les autres missions du Groupe addap13, notamment la prévention spécialisée et les médiations sociales et éducatives, représentent une ressource interne que le service mobilisera chaque fois que de besoin.
- ⇒ Cette coopération sera de fait activée dès lors que la mesure s'exerce sur un territoire couvert par une intervention de prévention spécialisée et/ou de médiation sociale. Cette articulation in-

terne sera discutée au cas par cas, en fonction des situations et au bénéfice du jeune et de sa famille.

⇒ La mobilisation des partenaires s'inscrit dans des logiques de complémentarité et non de substitution. Il s'agit d'un outillage opérationnel de la stratégie éducative par la mise en œuvre d'actions complémentaires, le plus souvent collectives, aux accompagnements éducatifs individualisés renforcés de notre service.

⇒ Notre principal indicateur d'évaluation sera le taux de mainlevée à échéance des mesures qui nous seront confiées, les mainlevées venant signifier une dynamique positive de la famille lors de l'accompagnement et sa capacité à sortir du cadre contraignant de la mesure judiciaire.

⇒ L'utilisation du logiciel *Traject* nous permettra également de quantifier précisément le temps passé auprès des familles et l'impact de cet accompagnement sur l'évolution des situations.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION



